

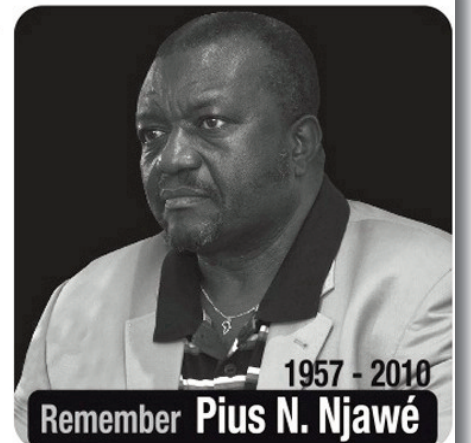
Le Messager

A l'écoute du peuple

Fondateur : **Pius N. NJAWE** Directeur de la Publication: **Alex Gustave AZEBAZE**

N° 5039 DU MERCREDI 28 MARS 2018 CAMEROUN 400 F.CFA

Quotidien



Affaire Atangana Kouna

Un prêtre dans les filets de la police



• *Le vicaire de la paroisse de Mokolo aurait servi de passerelle à l'ex Minee, écroué à Kondengui, après sa fuite présumée à l'étranger*

Nos informations en page 4

Exploitation des carrières

L'Egypte accusé de crime économique

• *Comment la société de Btp Arab Contractor reçoit des passe-droits de certains membres du gouvernement*

P.5

Kribi

Un litige foncier tourne à une rixe armée

P.4

• *Le ministre des Domaines, du cadastre et des affaires foncières au banc des accusés*

Douala

Le Cud appelle les citoyens au financement de ses projets

• *Une société mixte en cours de constitution avec la majorité du capital de 10 milliards réservés aux privés pour le développement de la capitale économique. Besoins finaux : 1500 milliards Fcfa*

P.6

Sénatoriales 2018

Décryptage de la subtile géopolitique du vote

• *Les alliances souterraines et de surface sont les enjeux des résultats officiels*

P.3

Au coeur de la société

Par Edouard KINGUE

Le tiercé gagnant de Yabassi

A Yabassi, l'histoire politique est faite de chocs et de soubresauts. Au fil du temps, ce village mythique qui refuse obstinément de se situer au centre du développement par l'histoire et la géographie entre les départements du Nde, du Nkam, du Mbam, du Mounjo, et de la Sanaga maritime, carrefour retardé de l'histoire enclavée, rappelle aux Camerounais que la démocratie n'est pas une question d'urbanisme et de voie de communication seulement. Elle est aussi prise de conscience du pouvoir du bulletin de vote.

Et à Yabassi, le bulletin de vote a changé pas mal de destin au cours de l'histoire, sanctionnant ceux qui n'auront pas mérité le leadership de la communauté. Certes, Yabassi, cette dorsale des contrées upécistes du Nkam, a pu souvent, se laisser manipuler, accepter de manière stoïque le diktat de Yaoundé, mais c'est pour resurgir dans un virage de l'histoire, et faire entendre sa voix.

Tout le monde connaît Massoua II Bernard, aujourd'hui disparu. A l'entame du pluralisme et de la démocratie version renouveau, il s'est payé la tête du parti au pouvoir, en damant le pion au secrétaire général du Rdpc de l'époque. Crime de lèse-majesté. C'était le premier coup de semonce politique qui fait qu'à Yabassi, rien n'est comme partout ailleurs. Massoua II Bernard, inspecteur de régies financières, député à l'assemblée nationale sous les couleurs de l'Upc dans un environnement encore mouillé des embruns du monopartisme ? La politique du parti unique venait ainsi de mordre la poussière.

Le philosophe entré en politique croit dur comme fer au libéralisme autoproclamé et à la démocratie décrétée de Paul Biya. Il descend pour un temps des hauteurs du palais des congrès de Yaoundé, pour le maquis du Nkam où, fait inédit pour un fonctionnaire de surcroît patron politique du Rdpc, il se jette à l'eau lors des législatives multipartites de mars 1992. Mais le Yabassi nouveau s'est libéré du carcan de l'état d'urgence. La région, fortement upéciste, réserve à Njoh Mouellé, un mauvais accueil. Il mord la poussière devant le populiste Massoua II Bernard.

Ayant reçu le message 5/5, Biya qui avait vu d'un mauvais œil un proche collaborateur et numéro II du parti au pouvoir, se lancer dans l'arène électorale tant redoutée, remercie le secrétaire général du Rdpc qui s'en retourne à ses amours philosophiques en attendant sa revanche. Celle-ci interviendra sans les moyens d'Etat et avec succès une

législature plus tard.

A Yabassi donc, un perdant est revenu sous ses pas, remercier son électorat. On n'avait jamais vu cela auparavant. Njoh Mouelle, misant sur l'avenir, offrait ainsi à l'opinion publique, ce que devait être la démocratie. Bon prince, il reconnaissait sa défaite devant son intrépide jeune frère du Nkam.

Ebénézer Njoh-Mouellé, né le 17 septembre 1938 à Wouri-Bossoua, un canton2 situé dans l'arrondissement de Yabassi, près de Douala, est comme chacun le sait, un philosophe de renommée.

C'est au mois de juin 1990, qu'il devient membre suppléant du Comité Central du Rdpc. De juillet 1990 à mars 1992, il est Secrétaire général du Comité central du Rdpc, mais, lors des élections législatives du 1er mars 1992, il subit un échec électoral relatif à l'acquisition de l'unique siège dans le département du Nkam.

Il reviendra toutefois se présenter une fois de plus, aux élections législatives avec succès cette fois.

En 2013, Yabassi fait encore parler la 'poudre'. Cette fois, elle s'appelle Maboula Mboya. L'ancien transfuge du Rdpc, inconnu au bataillon, va contre toute attente, se présenter sous les couleurs d'un parti confidentiel et rafler la mise comme maire de Yabassi. Cette victoire au sprint ne fera pas que des heureux et plusieurs casquettes vont tomber au gouvernement.

Maboula Mboya est donc, depuis 5 ans, croit-t-on savoir, un homme politique du Nkam qui monte, qui monte. Sauf qu'aux dernières sénatoriales, le bulldozer 'mord' la poussière. Ses conseillers municipaux ne l'ont pas suivi dans son ralliement au mouvement d'opposition animé par Akere Muna. Ils ont tous voté le Rdpc.

Tous ? Oui tous, y compris...le maire. Qu'est ce qui s'est passé le 25 mars 2018 ? Realpolitik ? Opportunisme, transhumance ? Nomadisme ? Tous les superlatifs y sont passés. Yabassi, la forêt, Yabassi, le sous-développement, Yabassi l'oublié du régime, le frondeur, s'illustre une fois de plus, par son infidélité notoire. Mais tout n'est pas si simple. Yabassi est en chantier. La route douala Bonépoupa a été promise. Elle doit ouvrir Yabassi vers Douala et la fin de l'enclavement partiel. Alors place aux calculs politiques : faut-il irriter le pouvoir actuel au moment où il montre des dispositions favorables au Nkam et surtout au chef lieu du département ? Doit-il être étiqueté ville

de l'opposition et voir le goudron s'arrêter avant d'avoir revêtu le boulevard Paul Biya, ainsi que l'a baptisé le maire Maboula Mboya ?

Non. Le maire a donc donné des consignes de vote en faveur du parti au pouvoir. Est-ce un deal ? en effet, il a fallu l'implication des conseillers municipaux de Yabassi qui rappellent le, sont de l'opposition, pour donner la victoire au Rdpc selon les décomptes provisoires suivantes : Suffrage valablement exprimé: 92 Rdpc 91 Andp: 1 Udc, Sdf, Upc, Undp: 0. En ce début d'année électorale, les choses s'annoncent donc peu claires en apparence pour le maire de Yabassi : C'est ainsi le début d'une année électorale pleine au Cameroun, qui prévoit ensuite : la tenue des élections législatives, municipales et de l'élection présidentielle.

Selon le maire de Yabassi, je vous donne rendez-vous à l'émission cartes sur Table avec Dipita Tongo pour un réveil démocratique et citoyen sur les enjeux politiques et l'urgence d'une coalition stratégique et une organisation opérationnelle disciplinaire de base pour la réussite de nos missions à venir. Les sénatoriales de Yabassi Nkam sont l'illustration stratégique et la preuve en actes concrets de l'amateurisme et naïveté politique des partis engagés à cette échéance électorale ... on récolte ce qu'on a semé, qui sème le vent récolte la tempête

C'est une leçon aux aventuriers et opportunistes politiques qui pensent pouvoir gagner le Rdpc sans un accord commun minimum à la base, c'est une mise en évidence de l'utilité, nécessité, importance, et urgence d'une Plateforme républicaine des partis de l'opposition élargie aux associations de la société civile

Jacques Maboula Mboya Maire de Yabassi

Mes très chers amis, quel poids politique l'opposition alliée officiellement et officieusement au régime a actuellement au sein du parlement et du Sénat ? Aucun naturellement, les sénatoriales de demain seront identiques une fois de plus, non à l'enfumage politique, non aux opposants de subsistance alimentaire motivés et engagés aux élections locales pour des salaires, indemnités et privilèges des fonctions électives. Le changement voulu est global et systémique. Alors tous ensemble pour une nouvelle république maintenant. Donc acte

Bon mercredi et à mercredi

SÉNATORIALE 2018

Littoral : Le Rdpc bat ses adversaires

En attendant la proclamation par le Conseil constitutionnel des résultats officiels des élections Sénatoriales qui se sont déroulées le 25 mars dernier sur l'ensemble du territoire national, les tendances dans la région du Littoral sont en faveur du Rassemblement démocratique du Peuple Camerounais (Rdpc). Dans le Wouri, le Mounjo, la Sanaga-Maritime et le Nkam, les quatre départements de la région du Littoral, ce parti politique au pouvoir a surclassé ses cinq concurrents. Notamment le Sdf, l'Upc, l'Undp, l'Andp, l'Udc.

Globalement, le Rdpc vient en tête des résultats provisoires avec 77,21 % des votes. Il est suivi du Sdf qui totalise 13,76%. L'Upc arrive à la 3^{ème} position avec 5,46% tandis que l'Undp, est 4^{ème} avec 1,47%, suivi de l'Udc et l'Andp qui ont enregistré chacun, 0,63%. La région du Littoral a enregistré globalement, 963 électeurs, donc 92 dans le Nkam, 254 dans le Wouri, 257 dans la Sanaga-Maritime et 359 dans le Mounjo. Des 963 conseillers municipaux enregistrés, 952 se sont valablement exprimés, contre 13 bulletins nuls, soit un taux de participation de 98,86%.

Partis	Votes	%
Rdpc	735	77,21
Sdf	131	13,76
Upc	52	5,46
Undp	14	1,47
Udc	6	0,63
Andp	6	0,63

SÉNATORIALES 2018

Comprendre la géopolitique du vote

Au sortir du dépouillement du scrutin du 25 mars dernier, les alliances souterraines et de surface, sont les enjeux des résultats attendus. Décryptage !

Certaines tendances des sénatoriales issues des différents bureaux de vote, parues dans la presse depuis lundi passé, ne cessent d'aiguiser la curiosité des analystes politiques de la scène camerounaise. Ainsi, il revient avec insistance que le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc) a perdu les élections dans le Nord-Ouest qui comptabilise 1039 conseillers municipaux. Alors qu'il a une majorité absolue des votants, soit 538 conseillers municipaux, le parti au pouvoir, a curieusement perdu le vote devant le Social Democratic Front (Sdf) qui n'a que 500 conseillers en son sein.

Comment comprendre que le parti du Chairman, soit en tête des suffrages exprimés avec 517 voix soit, 49, 76% de tous les votants ? Le Rdpc engrange 476 voix, soit 47,74 % des votants. Qu'est-ce qui explique ce retournement ?

Bien plus encore, dans la circonscription électorale du Sud, considéré depuis des lustres comme le « *fief granitique* » du Rdpc, l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (Undp) de Bello Bouba Maïgaria a entamé le granit dont est fait le socle du Rdpc, en arrachant 7 voix alors qu'il n'a aucun conseiller municipal dans ladite région. Que se passe-t-il dans le Sud, région natale du Chef de l'Etat ?

Un autre fait qu'on ne peut occulter de ces élections est que le parti de Paul Biya a pris la ferme résolution d'arracher la région de l'Ouest des mains du Sdf, tout comme l'Adamaoua. En effet, l'Undp en retirant en pleine session du Conseil Constitutionnel sa plainte pourtant engagée dans les délais légaux contre le Rdpc devant ledit organe juridictionnel à l'effet d'invalidation de la liste du Rdpc, a donné la preuve par neuf qu'il existe un accord tacite allant au-delà du gouvernement entre les deux formations politiques. Le but certainement était de couper l'herbe sous le pied du parti de la balance.

Le Sdf et la crise anglophone

La victoire du Sdf dans le Nord-Ouest n'est pas une mauvaise nouvelle pour le pouvoir. Chacun sait combien cette crise perdure et se complique chaque jour un peu plus. C'est un véritable serpent de mer. A chaque fois que le gouvernement semble avoir sorti le joker, c'est précisément à ce moment que ce conflit livre une autre de ses multiples facettes. Pour preuve, l'arrestation du leader du mouvement sécessionniste et ses lieutenants n'a entamé en rien la détermination des partisans de la partition du Cameroun. Bien avant, le gouvernement avait mis tout le paquet pour satisfaire les exigences des syndicalistes. En vain. Dernière tentative en date, la nomination de Paul Atanga Nji, au poste de ministre de l'administration territoriale. Des nouvelles en provenance du terrain, la crise est ouverte et prend désormais d'autres tournures par l'enlèvement des autorités suivi des demandes de rançon. Ce ne serait

donc pas mal venu de penser que le Rdpc, par cette défaite annoncée dans la Nord-Ouest, remet le Sdf en scelles en lui cédant au minimum quatre sièges de sénateurs.

Pour mieux appréhender cette réalité, il faut lire les manœuvres du parti présidentiel dans l'Adamaoua. Bien entendu qu'on objectera que le Rdpc aurait pu faire de même dans l'Extrême-Nord avec la guerre contre Boko Haram. Eh bien, les deux conflits ne sont pas de même nature. Au nord du pays, le pouvoir a besoin de l'adhésion populaire dans la défense nationale alors que dans les régions anglophones, le président Biya est à la recherche des forces politiques qui rassemblent. Le Sdf en est une.

Le retrait de la requête de l'Undp devant le juge constitutionnel

Dans l'affaire qui l'opposait au Rdpc devant le juge constitutionnel en date du 15 mars 2018, l'Undp s'est subitement rebiffée sans que l'on sache ni comment ni pourquoi. Pourtant dans cette affaire où le parti de Bello Bouba sollicitait du juge la disqualification de la liste du parti au flambeau ardent au motif qu'une candidate sur la liste investie par le parti au pouvoir avait un pièce d'état civile douteuse, - en clair qu'elle n'était pas Camerounaise -, le juge a laissé plus d'un pantois quand il a dit sans aucune explication que l'affaire était radiée du rôle. Quelles sont les attentes légitimes de l'Undp pour agir ainsi ? Bien que des sources proches du mandataire de l'Undp à ce scrutin, en l'occurrence son secrétaire général et sénateur sortant du Littoral Pierre Frambeau Ngayap soutenaient à la sortie de cette audience de la juridiction constitutionnelle avoir agi tactiquement pour ne pas aider le parti au pouvoir à appeler encore à voter pour le SDF comme en 2013 dans leur face à face, l'on attend de voir si le parti de Bello Bouba Maïgaria contestera devant le Conseil constitutionnel la régularité de la liste du parti au pouvoir victorieuse à l'effet de voir la sienne arrivée en 2^{ème} position être déclarée édue en cas d'annulation de celle-là... Dans le cas contraire, on continuera à se demander ce que le pouvoir Rdpc lui a-t-il promis un retour de l'ascenseur, du moins jusqu'à la publication après la proclamation des résultats officiels par le Conseil Constitutionnel, de la liste des 30 sénateurs nommés par le président de la république ? Si cette seconde hypothèse d'un deal entre l'Undp et le pouvoir Rdpc devait prospérer, il faudrait s'attendre à voir le parti majoritaire au Sénat céder quelques sièges à au parti de Bello Bouba Maïgari, essentiellement par la voie des nominations comme ce fut le cas en 2013 avec Pierre Flambeau Ngayap, sénateur Undp dans le Littoral.

Le Rdpc et la reconquête de l'Ouest

L'invalidation des listes du Rdpc dans la région du soleil couchant en 2013 a créé beaucoup de frustrations au sein des militants du parti de Paul Biya, dont certains n'excluaient pas la possibilité d'aller regarder ailleurs au cas où le Rdpc se délesterait encore des listes d'investiture de l'Ouest. Le parti, conscient de cette réalité sur le terrain, a tout mis en œuvre cette fois pour voir sa liste être validée par le Conseil Constitutionnel pour ces élections sénato-

riales. Ils étaient prêts à se battre jusqu'au bout pour passer. Ce n'est pas pour rien, si le taux de participation aux élections sénatoriales à l'ouest est le plus élevé du pays. Les Ngouchinghe Sylvestre, Ngoubeyou François Xavier, etc., malgré l'affaire burlesque de ce candidat chef supérieur des Bamesingue au nom douteux sur les documents publiés par Elecram - et qui n'a obtenu sa validation, et partant celle de la liste que grâce à une manœuvre digne des juridictions camerounaises - ont dû mouiller le maillot à fond pour bouter le Sdf hors de la région pour les sénatoriales.

On peut dire que le mal est désormais réparé par le pouvoir, du moins pour ses barons l'Ouest. Car beaucoup estimait alors que le Rdpc avait ainsi laissé entendre qu'il pouvait sa passer de l'Ouest. Or dans sa lettre circulaire du 8 février dernier, le président national du Rdpc disait clairement qu'il n'entendait pas voir qu'une seule voix du parti était perdue. Le message est passé et c'est le parti du Chairman qui en fait les frais.

Les frustrations naissent dans le Sud (présidentiel)

Les sept voix du Rdpc arrachées par l'Undp dans le Sud du pays, sont un symbole fort de ces élections sénatoriales. Avant toute chose on peut ici féliciter le parti de Bello Bouba qui a investi des listes dans des régions où il ne comptait même pas un seul conseiller municipal. Il y est donc allé parce qu'il était au fait non seulement des frustrations engendrées par les investitures mais aussi par le comportement peu amène des sénateurs sortants. Ils sont nombreux ceux-là, dans cette région, qui n'ont pas fait de descente sur le terrain jusqu'à la fin de la législature en cours. Les conseillers municipaux entendaient donc les sanctionner pour cet « *oubli de la base* ». Aussi, il faut comprendre que le coup retentissant de l'Undp sur le socle en granit du parti présidentiel, en plus dans son fief naturel, a fait des fissures parce que les populations dans l'ensemble et surtout les acteurs politiques étaient frustrés par les investitures. Par exemple, Amougou Bernard et Afane Gisèle Solange sont des nouveaux. Deux sénateurs ont été donc écartés de la liste d'investiture. Cela peut avoir un coût même si les concernés peuvent avoir demandé aux conseillers, du moins publiquement, de respecter la discipline du parti et de voter dans l'intérêt du parti. Cette situation ne concerne pas le Sud exclusivement car au Sud-Ouest deux Sénateurs ont également perdu leur investiture. Il en va de même au Nord-Ouest.

La question qui tarade les esprits est qu'aux prochaines élections, le Sud sera assailli par les candidatures tout comme le Centre, l'Ouest et le Littoral. On surveillera le comportement des votants dans la région du Sud, la dernière des filles du Renouveau qui semble s'émanciper, plus tôt que prévu.

Cela est tout bénéf dans cette démocratie pluraliste qui se construit péniblement au Cameroun en général, et dans cette partie du pays en particulier.

**Franck ESSOMBA
avec Léopold DASSI NDJIDJOU
(Stagiaire)**

COALITION

Le Moci et les panafricanistes contre le fédéralisme au Cameroun

Le président du Mouvement citoyen (Moci), Théophile Yimgaïng Moyo a organisé au siège national de son parti sis à la montée Anne rouge à Yaoundé, le 22 mars 2018, une session extraordinaire de son Comité exécutif national. Dans ce cadre, une conférence sur le panafricanisme a eu lieu.

C'est dans une salle colorée aux symboles du panafricanisme, que le président national du Moci a reçu ses partisans politiques. Atour de la table, il y avait outre le président national, le professeur Sindjoun Pokam le modérateur, Anicet Ekane du Manidem et Jean Arthur Awoumou, le

conférencier. D'entrée de jeu, Théophile Yimgaïng Moyo plante le décor en précisant que « *dans une période pleine d'incertitudes comme la nôtre, traversée par une confusion idéologique, il faut se rassembler pour des difficultés de l'heure.* » Par la suite, il va se tourner vers Anicet Ekane du Manidem pour lui signifier qu'ils « *sont toujours ensemble* ». Le but qui unit les deux partis politiques est « *de mobiliser le peuple camerounais pour le sauvetage de notre pays.* »

Le fait de rappeler au souvenir de tous et de chacun dira-t-il, « *la mémoire de nos héros participe de cela* ». Il enchaînera son discours introductif, en déclarant avec emphase qu'au Cameroun « *on ne trouve pas de place dédiée à nos héros* » comme c'est le cas dans d'autres pays. Dans les prochains jours, poursuivra-t-il, « *nous allons trouver des places où nous allons les baptiser au nom de nos héros, à*

l'exemple de Um Nyobe, Ossendé Afana, Ernest Ouandié, Félix Moumié, etc. ». L'histoire nous interpelle dira-il avec gravité, les acteurs de notre classe politique afin que chacun prenne ses responsabilités. « *Les forces progressistes, embrigadées dans divers partis seront à nouveau ensemble. Nous voyons s'élever de toutes parts les velléités néocolonialistes. Les valets de l'Occident qui veulent s'emparer de nos ressources.* » Le président du Moci, a mis un terme à son propos, en insistant que « *Chaque génération a ses difficultés et elle les résout avec les moyens dont elle dispose. Des bruits de bottes dans le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et l'Extrême-Nord, pourquoi ? Nous sommes face à notre propre histoire ! Ainsi, prenons langue ici avec l'histoire !* »

Par la suite, les différents intervenants vont magnifier le panafricanisme, autant le professeur Sindjoun

Pokam le modérateur, que le conférencier Arthur Awoumou, tous sont unanimes que l'unique voie de salut pour l'Afrique est dans le panafricanisme. Au Cameroun, insisteront-ils, notre pays est un Etat unitaire décentralisé. De ce fait, ce qui pose problème est l'implémentation de la décentralisation. Il n'est donc pas question, assène le conférencier, que les micros Etats africains se jettent dans le fédéralisme. Ce système de gestion du pouvoir est indiqué au niveau panafricain, où les Etats d'aujourd'hui seront les Etats fédérés de demain. Les échanges avec le public, ont révélé que l'Union africaine n'est pas là pour œuvrer dans l'intérêt de l'Afrique. C'est un instrument « *néocolonial* ».

**Léopold DASSI NDJIDJOU
(Stagiaire)**

OPÉRATION ÉPERVIER

Les réserves du député de Jean Michel Nintchel

Dans une déclaration parvenue à la rédaction du Messenger, le député Jean Michel Nintcheu qui dit soutenir la lutte contre la corruption met en garde contre une instrumentalisation des arrestations visant en réalité l'élimination de certains candidats à la présidentielle de 2018.

« *Nous avons toujours dénoncé les détournements de fonds et les prévaricateurs de la fortune publique. Les mettre hors d'état de nuire c'est bien pour la salubrité publique en matière de gouvernance. Les mettre hors d'état de nuire dans le respect de la présomption d'innocence c'est également bien. Une justice indépendante et équitable c'est encore mieux. En sommes-nous là?* » S'interroge le député à l'Assemblée nationale du Social Democratic Front (Sdf), principal parti politique d'opposition au Cameroun, Jean Michel Nintcheu, dans une déclaration rendue publique ce mardi 27 mars 2018. Cette sortie du conseiller municipal sdf à la mairie de Douala 1^{er}, intervenant dans le cadre de la nouvelle vague d'arrestations des gestionnaires de fonds publics indelicats.

Pour cet homme politique, ces arrestations sous fond de spectacularisation seraient en fait une diversion dont l'unique but est de régler des comptes politiques. Davantage en ce moment où le Cameroun prépare l'organisation de la présidentielle 2018. Loin d'être une opération d'assainissement de mœurs, ce conseiller municipal, voit en la lutte contre la corruption, un moyen astucieux utilisé par le gouvernement en place pour combattre les potentiels candidats à la prochaine présidentielle. « *Nous sommes à quelques mois de l'élection présidentielle de 2018. Nous mettons en garde une fois de plus ceux qui procèdent dans l'ombre à l'instrumentalisation de la corruption ou des détournements de fonds publics pour régler les comptes politiques ou pour bâtir une stratégie bien huilée de dévolution du pouvoir en se servant de ce stratagème pour éliminer d'éventuels concurrents politiques* », peut-on lire.

Manipulation politique

Jean Michel Nintcheu soutient ses arguments par le fait que « *des compatriotes - qui sont pour certains déjà candidats à la prochaine élection présidentielle - qui n'ont jamais eu maille à partir avec la justice et qui n'ont jamais géré la fortune publique seraient les personnes réellement visées par la reprise de l'opération Epervier. On brandit toutes ces arrestations ethniques et communautaires séquencées pour en fait procéder, d'après ce qui nous revient, à l'élimination politique de certains candidats à l'élection présidentielle de 2018.* »

Ce jeu plutôt dangereux auquel se livre le gouvernement, pourrait, selon le président régional du Sdf pour le Littoral, s'avérer dangereux pour la stabilité du Cameroun. C'est d'ailleurs pour cette raison que cet homme politique attire l'attention des Camerounais, pour « *qu'ils comprennent qu'il ne s'agit point de justice mais de manipulation politique* ». Il faut noter que la nouvelle vague d'arrestations dans le cadre de l'Opération Epervier, a fait plusieurs victimes. Notamment, L'ancien ministre de l'Eau et de l'Energie, Atangana Kouna, le professeur Bruno Bekolo Ebe, ancien recteur de l'université de Douala, Jean William Sollo, ancien directeur général de Camwater. Des sources policières annoncent que des dizaines d'autres personnalités frappées d'interdiction de sortie du territoire devraient être inquiétées dans les prochains jours.

Marie Louise MAMGUE

AFFAIRE ATANGANA KOUNA

L'Abbé Dieudonné Nkodo aux arrêts

Il est reproché à l'homme d'église d'avoir intervenu dans la transaction financière ayant huilé la machine pour l'évaporation de l'ex ministre de l'Eau et de l'énergie, pourtant sous le coup d'une interdiction de sortie du territoire camerounais. Le berger de la paroisse de Mokolo aurait servi de passerelle dans cette affaire à rebondissements.

L'information fait grand bruit tant dans le milieu ecclésiastique qu'au sein de l'opinion. Un prêtre et de surcroît Vicaire de la Paroisse de Mokolo dans le 2^e arrondissement de Yaoundé a troqué sa soutane en vêtement de facilitateur pour la disparition de l'ex-ministre de l'eau et de l'énergie. Lui qui est très proche de la famille serait, selon des sources proches des services de sécurité, pour brouiller les pistes et éviter que l'on ne mette le grappin sur le désormais pensionnaire de la prison de Kodengui.

Basile Atangana Kouna s'était alors volatilisé sans que l'on ne sache comment et même le mode opératoire de cette cavale. Il serait donc hasardeux de penser que le diable s'habille finalement en soutane et que le loup a finalement élu domicile



dans la maison du seigneur. Selon des indiscretions, le serviteur de Dieu désormais entre les mains de la justice où il doit répondre au moins des charges de « complicité d'évasion ou tentative d'évasion, voire de complicité d'entrave à la justice criminelle, etc. », selon l'avis d'un juriste, aurait voulu effectuer une opération financière dans une banque de la place pour en direction du Nigéria où se trouvait déjà le destinataire. Ce dernier n'étant autre que l'ex patron de la Camwater. Seulement le montant de ce

mouvement aurait intrigué les banquiers qui ont aussitôt alerté les services d'intelligence financière nationale compétents à cet effet.

Selon nos informations, le prêtre aurait pris le pactole chez dame Atangana Kouna pour expédier à l'ex-Dg de la Camwater afin que ce dernier s'évanouisse de plus en plus loin dans la nature. Très proche de la famille en tant qu'il officiait lors des événements dans la famille, l'Abbé Dieudonné Nkodo a finalement mordu à l'hameçon des plaisirs du monde au point de servir de canal à l'évasion fiscale et même de l'élargissement d'un commis de l'Etat impliqué dans des dossiers de malversations financières. Sa chair a été faible face au lucre. Les sources indiquent que l'Eglise catholique aussitôt informée s'est mobilisée pour voir clair. Car le prélat impliqué dans cette aventure ambiguë aurait passé la nuit à la police judiciaire.

Porté disparu...

Le prélat n'a pas donné signe de vie depuis dimanche dernier selon certains fidèles. Sa dernière apparition remonterait en effet à vendredi dernier lors du chemin de croix. Au sanctuaire du sacré cœur de Jésus de Mokolo où il officie souvent, pas de trace. Motus et bouche cousue. Personne n'ose aborder le sujet à visage découvert comme si une consigne avait été donnée.

Questionné sur la non présence de

Monsieur l'abbé, les responsables tournent le journaliste en bourrique. Sous anonymat certains affirment même qu'il était là en matinée. Même Monseigneur Mbarga, archevêque métropolitain de l'archidiocèse de Yaoundé, officiant principal de la messe des malades et affligés, n'aborde le sujet ni dans son homélie ni dans les intentions de prière. Seuls le recteur du sanctuaire, l'abbé Joseph Bikoula Ateba, 2 autres prêtres et un séminariste font office de responsables. Mgr Jean Mbarga, la mine sereine, a terminé son office sans même évoquer le cas de ce berger certainement en difficulté.

Un sujet embarrassant qui aurait pu venir ajouter de la lourdeur sur le climat qui régnait déjà à l'église du fait de la présence des malades et des personnes vulnérables venues recevoir la bénédiction et la guérison.

Cependant, le Messenger a appris que le prêtre désormais dans les salles draps est un neveu à l'ancien ministre de l'eau et de l'énergie. Lorsque notre reporter quittait les lieux, il n'y avait toujours pas l'ombre de l'abbé Dieudonné Nkodo qui pour certains fidèles de l'église, est un exemple en terme comportemental et de prédication. Pourtant, à en croire les dernières évolutions de l'affaire, le loup se serait déguisé en agneau.

Dimitri AMBA
et Rostand TCHAMI (Stg)

KRIBI

Une revendication de titre foncier tourne au carnage

A l'origine, une guerre au sujet d'un titre foncier vieux de 50 ans, que le ministre des Domaines, du Cadastre et des affaires foncières a annulé et tente de céder le domaine à de nouveaux acquéreurs.

Le terrain situé à Ebome, dans le 1^{er} arrondissement de Kribi, au lieu dit tara-plage et appartenant à Pierre Orly Tantchou, un homme d'affaire camerounais vivant aux Etats-Unis, connaît depuis 4 ans déjà des troubles incessants orchestrés par des individus qui revendiquent leur droit de propriété sur le dit terrain. Dans la matinée du 20 mars dernier, cette histoire ubuesque a pris une autre tournure. « Une quarantaine d'individus armés de gourdins, de machettes et de lances de chasse, sont arrivés ici vers 4h30, en mon absence, mais mon collègue était là. Ils ont commencé par détruire la barrière, ensuite, ils ont détruit les buses qu'on avait fabriquées et déposé à la vue de droite de l'immeuble en construction, à côté de l'océan. Face à leur surnombre, mon collègue ne pouvait pas les affronter », raconte Bonsou Joseph, le gardien en chef des lieux. Et d'ajouter « même à mon retour, j'ai cru pouvoir les intimider avec les chiens qu'on élève, mais ils ont essayé de les tuer avec leur lance. Heureusement pour eux et pour moi, j'ai pu esquiver et on s'est enfuit ».

Cafouillage

Mais ce qui a semblé le plus curieux dans tout ce délit, c'est que les forces de maintien de l'ordre présent ce jour, n'ont même pas bougé du petit doigt pour calmer la situation car c'est d'un regard hagard et bras croisé qu'ils regardaient la scène se dérouler ; geste qui pouvait laisser penser qu'ils ont été corrompu. Les commanditaires de ce cafouillage qui ne sont pas à leur premier forfait, ont effectué une attaque pareille, 5 jours plus tôt c'est-à-dire le 15 mars. Un témoin raconte « vers 5h30, nous avons été surpris de recevoir ici une cinquantaine de personnes laissées par Mouri Ngouo, lesquelles



étaient armées de machettes et de gourdins. Ces derniers ont commencé à détruire la barrière en nous menaçant et ils nous ont assommé, le chef chantier et moi par des morceaux de lattes. Entre temps, j'ai reconnu Ntonga Ntonga Josué et je les ai entendu dire que Mouri Ngouo leur aura versé une somme de 500.000 F.cfa pour commettre ce forfait ».

Mouri Ngouo et Ntonga Ntonga surnommés, seraient selon une source, les principaux responsables de ce carnage. Le premier qui occupe un restaurant en face du terrain querellé, convoiterait l'espace appartenant à Tantchou du fait de sa charmante situation au bord de l'océan. Son mode opératoire pour entrer en possession de ce terrain une fois pour toute, est de convaincre Ntonga Ntonga, à revendiquer son droit de propriété sur le terrain sous le prétexte absurde que son défunt père a été trompé. Or, selon les témoignages recueillis Sur le terrain, lors d'une audience au Tribunal de première instance de Yaoundé, la mère de ce dernier, qui est la femme du défunt, avait affirmé devant le tribunal qu'« elle ne sait pas pourquoi on dérange Tantchou puisqu'il avait payé tout l'argent du terrain à son mari et que c'est même cet argent qui les a permis de se soigner d'une maladie dont ils souffraient à l'époque ». Soutenu

dans ce cirque par la population riveraine au prix d'une somme d'argent, ces deux tripatouilleurs auraient même réussi à soudoyer le ministre des domaines, du cadastre et des affaires foncières.

Koung Abessike au banc des accusés

L'affaire qui est pendante en justice aujourd'hui depuis plus de 4 ans, concerne un lopin de terre situé au bord de la mer. Cette parcelle, d'après les témoignages, avait été offerte au père de sieur Tantchou alors qu'il était magistrat à Kribi. Rectificatif, oppose l'autre : « le terrain a été acquis par achat. L'acte de vente est établi en 1970 ». Le bénéficiaire entamera la procédure de morcellement dans le titre foncier 361/O, propriété des héritiers. Son titre, N°1043/O date de 1987. En 2016, le titre mère est contre toute attente annulé par le Mindcaf pour « empiètement sur l'emprise maritime ». Pourtant, au moment de la transaction foncière, cette parcelle de terre ne faisait pas partie du domaine public. Toujours est-il qu'en cas d'annulation du titre foncier pour cause d'utilité publique, l'Etat devra dédommager le propriétaire. Sauf que la Mindcaf s'attèle à relancer une nouvelle procédure d'immatriculation des

mêmes parcelles.

Pour Tantchou, ces populations sont manipulées par des individus qui nourrissent les appétits sur le même lopin de terre. Il serait d'ailleurs, d'après la même source, à l'origine de l'annulation du titre foncier en question. Alors que les juridictions tardent à rendre le verdict, l'homme d'affaire a entamé les travaux avec un permis de bâtir signé du Délégué du gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Kribi. Sur fond de crise désormais avec les héritiers jadis partenaires contre ce que sieur Tantchou considère comme de l'arnaque. Le 14 mars 2016, le Préfet de l'Océan somme le constructeur d'arrêter les travaux. En vain.

L'arbitrage du préfet pour sortir de l'impasse

Les « adversaires » jurent que « si l'Etat a refusé le titre foncier à notre défunt fils (le général Benae Ndlr), parlant de l'emprise maritime, ce n'est pas un étranger qui viendra construire en matériaux définitifs en pleine mer ». Annonçant d'autres actions fortes si « l'Etat ne prend pas ses responsabilités ». Pour l'instant, Pierre Orly Tantchou dénonce l'attitude des autorités qui cèdent face à des citoyens qui se rendent justice. La difficulté à résoudre ce problème, a conduit les deux parties devant le préfet de Kribi 1^{er} le 22 mars dernier.

Le 22 mars dernier, les deux parties ont assisté à une rencontre au sein de la préfecture de Kribi 1^{er}. Le conciliabule qui a duré plus de 3h, a permis au préfet, de voir plus claire dans cette histoire qui dure plus de 4 ans dans son arrondissement. Après avoir auditionné toutes les parties prenantes au problème, il a tenu faire comprendre une bonne fois pour toute aux récalcitrants d'arrêter de faire des problèmes inutiles. Cet essai de résolution ramènera-t-il des choses dans l'ordre ? on ne saurait le déterminer puisque les usurpateurs n'ont pas donné l'air d'être satisfait par cette résolution prise par le préfet de l'arrondissement de Kribi 1^{er}.

Rostand TCHAMI (Stg)

EXPLOITATION MINIÈRE

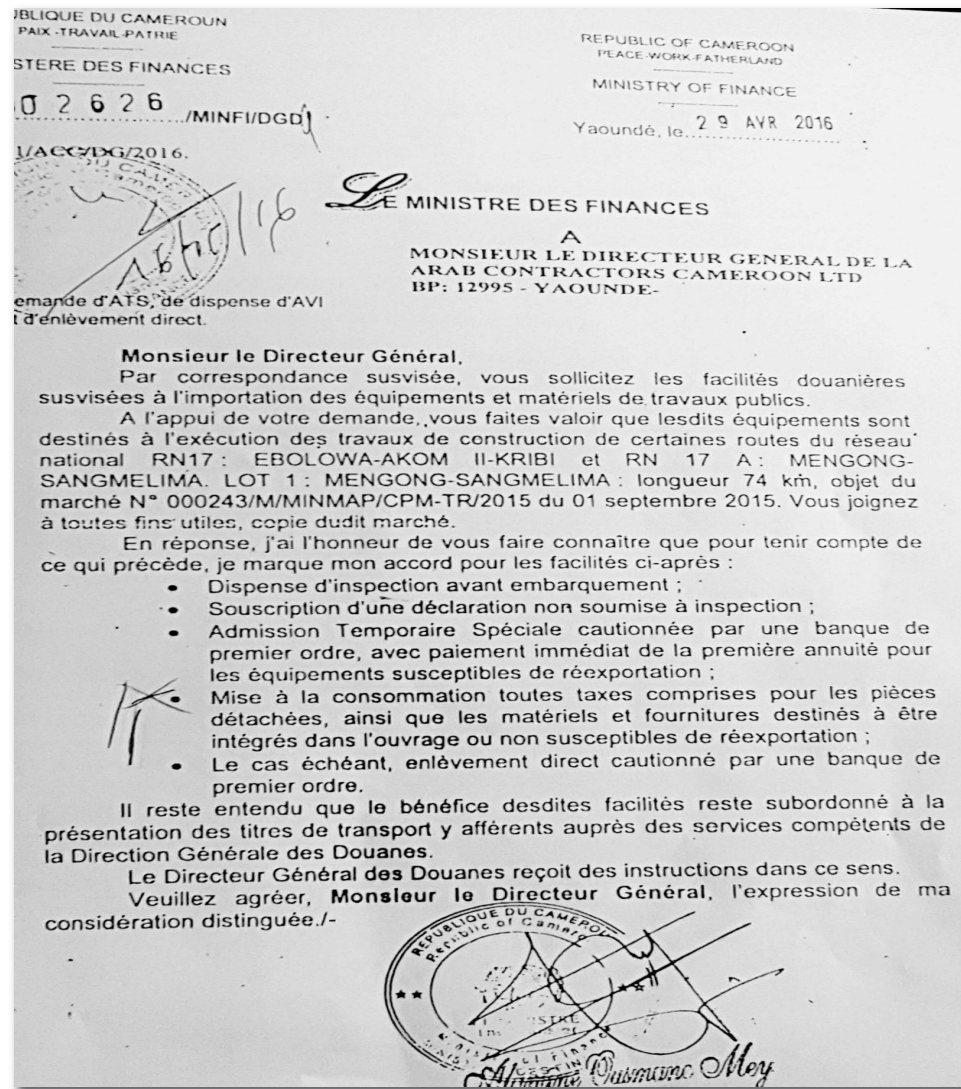
La complicité du gouvernement dévoilée

Voici comment l'Égypte « vole » le Cameroun à travers Arab Contractor

1)- Sur les traces d'une entreprise

La société d'Etat égyptien Arab Contractor se fait octroyer des passe-droits par ses membres du gouvernement pour ses activités commerciales au Cameroun. Toutes ces faveurs particulières qui se déroulent dans une ambiance qui pue la corruption et frise le crime économique, permettent ainsi à l'entreprise étrangère, pourtant venue au Cameroun d'accompagner notre pays dans sa marche vers l'Émergence, non seulement d'asphyxier économiquement ses concurrents, mais aussi d'installer une espèce de mafia dans l'exploitation des carrières notamment. Contacté, l'ambassadeur plénipotentiaire de l'Égypte au Cameroun garde le silence. Voyage au cœur d'une espèce de « zone franche industrielle » offert à « l'ami égyptien ».

Village Nomayos dans l'arrondissement de Mbankomo, département de la Mefou et Akono. Ce jeudi 15 mars 2018, nous sommes au lieu-dit « pont bascule » sur l'axe lourd Yaoundé-Douala, à proximité du carrefour de la nouvelle route de Kribi encore en construction. Le drapeau égyptien flotte à l'entrée d'un complexe industriel qui constitue la base centrale enrobée de l'entreprise d'Etat égyptien Arab Contractor. Où sont stockés tous les matériaux techniques commandés de l'étranger conviés au Cameroun par un processus suffisamment conféré. Suite à l'alerte donnée par le directeur général de la société Cana Bois (entreprise qui exploite une carrière à encablures, du village Binguela I), nous voulions vérifier les allégations avancées par ce dernier, sur les activités qualifiées d'illicites de la société Arab Contractor qui aurait baissé les prix de vente ou de tonne de gravier et de sable carrière, de façon à tuer toute concurrence. Les rendez-vous téléphoniques que nous avons essayés de prendre avec les responsables d'Arab Contractor n'ont pas abouti. Aussi avons-nous décidé d'effectuer une descente sur le terrain, en commençant par la base centrale enrobée située dans l'arrondissement de Mbankomo. Nous y arrivons en fin de matinée. Difficile en tout cas de pénétrer dans cette importante base enrobée, de l'entreprise d'Etat égyptien qui exerce au Cameroun depuis plus d'une décennie. Surtout lorsqu'on se présente comme journaliste. La sécurité est de rigueur. « Les patrons ne parlent pas aux hommes de médias », nous lance d'un ton menaçant, le vigile qui nous demande de nous tenir à distance. Notre insistance ne le fera pas changer d'avis. Les cadres égyptiens de l'entreprise, qui vont et viennent, et que nous essayons d'interpeller ne nous accordent aucune attention. Il nous faudra donc quitter les lieux, après que la sécurité d'Arab Contractor nous l'a fermement exigé en nous menaçant d'appeler la gendarmerie. Au bout d'une heure de patience, nous prenons la direction de la carrière commerciale d'Arab Contractor situé toujours dans l'arrondissement de Mbankomo, précisément entre les villages Elounden I et Nomayos. Ici aussi, il n'est pas possible de parler à un responsable de cette carrière commerciale. Des négociants accueillent les clients à qui ils proposent l'achat des graviers et du sable. Ça grouille de monde. Les vrombissements des moteurs des camions Benz qui transportent graviers et sables carrières sont incessants. Ici, la tonne de gravier coûte 7000 Fcfa au lieu de 12 500 Fcfa, prix homologué pour l'ensemble des carrières des environs de Yaoundé. En un an, nous explique-t-on, Arab Contractor a fait passer le prix de la tonne de sable de 6000 Fcfa à 3500 Fcfa. Ce qui n'est pas pour plaire. « Son déploiement non seulement dans la carrière commerciale, mais aussi dans les gains des marchés publics de constructions de routes, et dans divers travaux de BTP notamment à la Communauté urbaine de Yaoundé et ailleurs sont prospères. Alors, comment une société d'Etat d'un pays comme l'Égypte, que beaucoup dans l'opinion publique camerounaise croyaient qu'elle venait au Cameroun travailler dans l'esprit d'aider le Cameroun à se développer a pu ainsi se retrouver, dans un pays où la plupart des entreprises



exercant dans le même secteur semblent véritablement tirer le diable par la queue ? » S'interrogent des chefs d'entreprises locales.

2)- Ces facilités octroyées

A défaut de rencontrer pour l'instant (malgré plus de trois semaines d'insistance) ces responsables d'Arab Contractor Cameroun sur leurs sites d'activités de Nomayos dans l'arrondissement de Mbankomo, nous tentons une incursion dans leurs bureaux situés non loin du lieu-dit Rond-Point Bastos. Cette fois aussi, le vigile nous annonce que « les chefs ne sont pas sur place. Ils sont sur le terrain ». Comment faire ? Il faut bien poursuivre nos investigations sur les graves allégations de fraudes et de crimes économiques. Au ministère des Finances, Le Messenger a pu découvrir un document qui traduit les rapports entre le gouvernement camerounais, dont l'ancien ministre des Finances, Alamine Ousmane Mey, et la société Arab Contractor. Il s'agit de la décision prise par le ministre des Finances d'alors, en date du 29 avril 2016, et qui fait bénéficier à la société Arab Contractor une autorisation d'exonération des taxes pour l'importation des véhicules, les pièces détachées, ainsi que le matériel et fourniture destinés à être intégrés dans l'ouvrage au profit d'un marché de gré à gré pour la réalisation des travaux de constructions de la route nationale 17 Mengong-Sangmelima pour une distance de 74 kilomètres. En clair, la décision du ministre de Finances dispense Arab Contractor de toute inspection de la Sgs (c'est la structure qui certifie à une entreprise de tout avis d'importation) avant embarquement des matériels en direction du Cameroun. Tout comme elle bénéficie de toute souscription d'une déclaration non soumise à inspection, c'est-à-dire que tous les containers d'Arab Contractor qui entrent au Cameroun ne sont soumis en aucune inspection pour savoir si lesdits containers contiennent effectivement les matériels commandés et déclarés comme le prescrit la loi. Tout ce que Arab Contractor commande comme matériel de l'étranger en direction du Cameroun n'est soumis à aucun contrôle préalable dans l'esprit du sauf-conduit que lui a offert le ministre Alamine Ousmane Mey. « Arab Contractor importe des explosifs de l'étranger. Mais le problème avec les facilités qui sont accordées est que le Cameroun ne connaît pas quelles sont les marques, la qualité et la quantité desdits explosifs, chez qui ils ont été achetés », confie une source au ministère des mines. Au point

où, craint-elle, lorsque des explosifs se retrouvent dans la nature, où entre des mains inexpertes, il est difficile pour l'Etat d'en connaître la traçabilité.

A en croire la source du Messenger, le texte ministériel accorde par ailleurs à Arab Contractor une admission temporaire spéciale cautionnée par sa banque avec paiement immédiat de la première annuité pour les équipements susceptibles de réexportation, comme on l'accorde aux partenaires au développement tels que les institutions internationales. Et enfin, déplore notre source, Arab Contractor bénéficie de la mise en consommation toutes taxes comprises pour les pièces détachées, ainsi que les matériels et fournitures destinés à être intégrés dans l'ouvrage ou non susceptibles de réexportation. La note du ministre des Finances s'achève par des recommandations précises : « Il reste entendu que le bénéfice desdites facilités reste subordonné à la présentation des titres de transport y afférents auprès des services compétents de la Direction générale des Douanes qui reçoit des instructions dans ce sens ».

3)- Comprendre le détournement

Selon des spécialistes, ces avantages qui n'obéissent aucunement à la réglementation en vigueur au Cameroun, ont été octroyés à la société d'Etat égyptien Arab Contractor dans le cadre des marchés publics, eux-mêmes octroyés de gré à gré par le ministre des Travaux publics Emmanuel Nganou Djoumessi, pour les constructions de la route nationale 17 Mengong-Sangmelima. Mais, il se trouve que, comme l'a dénoncé le directeur général de la société Cana Bois, dans une note adressée aux autorités, « plutôt que d'utiliser ces facilités pour son ouvrage de Sangmelima, la bonne cause, cette société détourne toutes ces facilités pour la carrière commerciale et sa centrale enrobée à Mbankomo-Nomayos près de Yaoundé ». Et le directeur général de Cana Bois de poursuivre dans ladite correspondance : « D'autres part, les produits de la dernière autorisation d'importation des explosifs du 27 juin 2017 obtenue pour la carrière commerciale de Mbankomo a été sortie du port sous le régime du 29 avril 2016 de Monsieur le Ministre des Finances (...) Toutes ces manœuvres permettent à cette société de pouvoir réaliser des abattements de 50% sur les coûts de production actuels, non pas pour gagner de l'argent maintenant cette fraude, mais dans le souci de mettre Cana Bois, notre société, qui est avec la carrière d'Arab Contractor les seules dans ce

secteur, en faillite et rester seul sur le marché, puis revenir plus tard sur les prix de 12 500 Fcfa de gravier/tonne et 6000 Fcfa/de sable/tonne ». De plus, nos investigations montrent que l'octroi du marché de construction des deux lots de la route nationale 17 Sangmelima-Megong, pour une distance de 74 kilomètres pour près plus de 48 milliards de Fcfa, de gré à gré par le ministre des travaux publics, s'est déroulé de manière fortement suspecte. Comment une commande publique d'une telle envergure, a-t-elle pu être octroyée selon une procédure d'urgence ? De quoi s'agit-il ? Ne sommes-nous pas dans une mafia qui non seulement dépouille économiquement le Cameroun, mais aussi asphyxie le tissu industriel local ? Des questions et bien d'autres qui taraudent les esprits.

Face au manque d'ouverture des responsables d'Arab Contractor qui, il faut le dire, n'ont aucun cahier de charge avec les populations riveraines ; et dont le permis d'exploitation de la dite carrière est expiré depuis le 15 mai 2016, Le Messenger a saisi par courrier l'ambassadeur d'Égypte au Cameroun, pour avoir son avis sur les pratiques de cette entreprise du portefeuille de l'Etat égyptien. Aucune réaction jusqu'à ce jour. Au sein du gouvernement, on n'arrive pas à expliquer comment autant de facilités ont été accordées à cette entreprise.

société étrangère, qui en gagnant de l'argent au Cameroun, doit obligatoirement payer toutes les taxes que recommande la loi, pour permettre au pays de renflouer ses caisses. Au nom de quoi doit-on accorder autant de facilités qui sont détournées à des buts commerciaux ? Peut-on évaluer ce manque à gagner pour le Cameroun ? Et il y a plus grave encore.

Le marché de construction de la route nationale 17 Sangmelima-Megong accordé de gré à gré par le maître d'ouvrage qu'est le ministre des travaux publics coûtent 48 milliards pour 74 kilomètres. Lorsqu'on compare avec le marché N°0040/M/MINMAP/CSPM-PLANUT/2016 passé par appel d'offres international restreint pour l'exécution des travaux de construction de la route Soa-Esse-Awae qui coûte 29 milliards de Fcfa, pour 72 kilomètres (à peu près la même distance que Sangmelima-Mengong) attribué en juillet 2016 à la société ATIDOLF Nigéria Limited, on se rend compte qu'il y a une différence de 19 milliards de Fcfa. Certes les ingénieurs et techniciens du ministère des Travaux que nous avons approchés au cours de notre enquête (à défaut d'avoir le ministre Nganou Djoumessi), affirment que « les spécificités des routes à construire ne sont jamais les mêmes. Il faut tenir compte de plusieurs paramètres dont le relief et la qualité du sol ». Mais cette différence de 19 milliards Fcfa, pour réaliser deux routes qui ont à peu près le même nombre de kilomètres et se situe dans des reliefs qui s'apparentent beaucoup, est fortement troublant. De plus, Arab Contractor taxe le kilomètre de route goudronné à 645 millions de Fcfa, alors que chez sa collègue nigériane ATIDOLF Nigéria Limited, le kilomètre de route goudronnée coûte 402 millions de Fcfa, soit 60% de différence. N'y a-t-il pas de mercuriale au ministère des Travaux publics pour taxer le kilomètre de route ?

Le Premier ministre, chef du gouvernement qui préside le Comité national de la route est-il au courant d'un tel parjure ? Le nouveau ministre des Finances, Louis Paul Motaze va-t-il adhérer à un tel processus ? Si tel est le cas, quelle est la base de cette coopération qui permet à une société d'Etat d'un pays étranger de venir se faire du beurre au Cameroun avec l'appui des membres du gouvernement en asphyxiant les entreprises nationales ? Ces questions restent donc actuelles dans cette affaire. Seul le ministre de l'Industrie, des mines et des nouvelles technologies qui a été saisi, a assuré le reporter du Messenger, de mener une enquête minutieuse sur les activités d'Arab Contractor dans son ressort de compétence. Pour sa part, Nassar Bouhadir l'homme d'affaire de nationalité camerounaise qui a saisi les hautes autorités promet de débiter les contours de cette « mafia » lors d'une conférence de presse qu'il entend organiser dans les prochains jours. Chaud devant.

Une enquête de
Jean François CHANNON

SMID

Une société d'économie mixte pour la ville de Douala

La Société métropolitaine d'investissement de Douala (Smid), devra assurer la levée de 900 milliards Fcfa d'ici 2025, pour permettre la réalisation du plan d'urbanisation de la ville de Douala. Mais, pour exister, la société a besoin de 10 milliards Fcfa de capital. Un capital ouvert aussi bien aux personnes morales que physiques.

C'est un délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala (Cud) réaliste, qui s'est présenté devant la presse hier. Dans la salle de conférence de ses services à Douala, le Docteur Fritz Ntonè Ntonè a décrit une capitale économique dont le plan d'urbanisation ne répond plus aux attentes et aux exigences des quelques 3 millions d'âmes qui peuplent la ville. D'où le projet de création de la Société métropolitaine d'investissement de Douala (Smid). A cet effet, la Cud lance un appel public à l'épargne (Ape) du 5 avril au 22 mai prochain. L'objectif est de collecter 10 milliards Fcfa devant constituer le capital de cette future société d'économie mixte, qui appartiendra non pas à l'Etat du Cameroun ou à la Cud, mais à la

Cud ; 10 % aux entreprises publiques et parapubliques (y compris les communes d'arrondissement) ; 20 % pour les entreprises privées, et 47 % pour les personnes physiques. Chacune de ces entités aura des représentants à l'assemblée générale de l'entreprise.

« Il est question d'amener Douala à s'engager dans une voie de création d'une société d'écono-

mie mixte locale de gestion du patrimoine, ce qui est une voie innovante pour garantir le financement de certains grands projets de la ville; surtout les projets générateurs de revenus » affirme le délégué du gouvernement auprès de la Cud. S'inscrivant dans la logique de réalisation du plan d'urbanisme de la ville de Douala (plan rendu public en 2015, et dont la réalisation est évaluée à

1 400 milliards de francs) d'ici 2025, la Smid se chargera de récolter d'ici ladite date, la somme de 900 milliards de francs, soit 128 milliards 571 millions 428 mille 571,42 francs par an.

Le Docteur Fritz Ntonè Ntonè appelle donc les citoyens, habitant ou non de la ville à se mobiliser pour la création et le fonctionnement de cette structure dont les retombées seront aussi bien péuniaires que sociales. Les premiers projets devant bénéficier de ces fonds sont: les marchés de Bonamoussadi et de New Deïdo, et le Centre de loisir de Bessengue. Le second volet sera l'amélioration des conditions d'accès des populations aux logements.

Douala vu par Fritz Ntonè Ntonè

C'est une ville de Douala dépassée que peint le délégué du gouvernement auprès de la Cud. Avec un plan d'urbanisme qui date de 1959, Fritz Ntonè Ntonè parle d'un environnement urbain inadapté aux réalités actuelles. Il décrit une ville poubelle, aux infrastructures routières inadaptées, sans marchés dignes de ce nom, à l'éclairage urbain limité, sans attractivité et lieux de loisirs. Une ville où le désordre urbain est devenu la norme, et où certaines populations craignent les inondations en saison pluvieuse. Pour relever toutes ces difficultés, le délégué du gouvernement soutient qu'il « il faut la capacité d'agir ». Rendez-vous donc le 4 avril pour la cérémonie de lancement de cet appel public à l'épargne.

Le Prince Fogue

Ape/Cud : un financement innovant encadré par la Cmf

Piloté par Ecobank, l'Ape de la Cud sera encadré par la commission des marchés financiers.

L'initiative entreprise par la Communauté urbaine de Douala bénéficie de l'encadrement de la Commission des Marchés financiers du Cameroun (Cmf). Conduite techniquement par un PSI, Ecobank Afrique Centrale en l'occurrence, elle a obtenu l'accord de l'autorité de régulation des marchés financiers. Car le recours à un tel modèle de financement – appel public à l'épargne (Ape) – exige des garanties solides que seule une autorité neutre et assermentée est en mesure d'offrir.

Au cours d'une soirée de

gala vendredi dernier à Douala, les premières intentions de souscription ont été manifestées. Il en est ainsi de M. Jean Perrial Nyodog, Dg de la société Tradex. Ce magnat du secteur pétrolier et gazier a indiqué que sa société prendra des actions ainsi que lui personnellement car le modèle lui paraît sécurisé. De même pour le député Albert Dooh Collins qui a dit vouloir gagner de l'argent tout en contribuant à la modernisation de la ville dont il est l'élu.

Président du mouvement patronal E ;Cam, M. Protas Ayangma Amang a salué l'initiative et appelé les opérateurs économiques à y investir ainsi que les citoyens. Quant à Me Nico Halle, président de l'Assemblée générale

des avocats du Cameroun, il a salué l'initiative tout en invitant les autorités de la ville à s'associer les expertises juridiques locales pour assurer la pérennité du projet.

Des membres de la diaspora camerounaise dont le président de la table ronde des opérateurs économiques camerounais de Philadelphie aux Etats-Unis a réitéré l'intérêt des Camerounais de l'extérieur de participer aux projets sérieux de développement dans leur pays d'origine ou de naissance. Tout en affirmant son intention de souscriptions dans le capital de la Smid en cours de création, il a invité les autorités de la ville en particulier, et les autorités nationales à plus de rigueur en matière de gouvernance. « Beaucoup de

compatriotes de la diaspora, notamment aux Etats-Unis ont des moyens et veulent participer au développement du pays. Mais ils se posent toujours la question au regard d'un ensemble d'informations relatives à la gouvernance s'il faut s'y risquer. La manière dont le projet Smid est monté et présenté nous donne de l'espoir » a-t-il dit, en rappel qu'il est un fils de Douala où il a fait ses études primaires et secondaires.

Au cours de cette soirée qui a vu la présence de l'ancien délégué du gouvernement Edouard Etondè Ekotto à qui Fritz Ntone a rendu un vibrant hommage pour sa vision du développement de la principale métropole d'affaires du Cameroun, d'autres personnalités telle M.

Angeline Mindja, la directrice générale de l'Agence de promotion des investissements (Ai) ont dit ce projet se situer en droite ligne du projet gouvernemental de facilitation des investissements privés. Lundi dernier, à l'ouverture de la toute première édition de la Foire internationale des affaires du Cameroun (Fiac), le délégué du gouvernement a indiqué qu'au travers de ce projet, Douala est prête à relever le défi de sa modernisation pour être la plateforme d'affaires de choix que lui destine le gouvernement. **Le Messenger** soutient ce projet pour autant qu'il est mené et tel que présenté sur le papier.

Bon vent donc à la SMID.

Alex Gustave AZEBAZE

EXPROPRIATION-POLLUTION

Les populations portent plainte contre Gaz du Cameroun

Elles ont tenu à le faire savoir à l'opinion nationale au cours d'une conférence de presse organisée vendredi 23 mars dernier, à la paroisse Sacré cœur de Ndogpassi.

« Nous sommes victimes d'expropriation, de maladies de toute sorte, de bastonnade et d'intimidation des soldats du Bir. Gaz du Cameroun nous a tout prié. Certains parmi nous sont morts d'autres n'ont pas où aller. Nos enfants ne vont plus à l'école faute de moyens financiers. Nous ne savons pas à quel saint nous vouer aujourd'hui. »

Tels sont les propos émouvants d'une riveraine très éprouvée, dépossédée de tous ses biens par l'installation de l'entreprise Gaz du Cameroun à Ndogpassi. Comme elle, la désolation est dans tous les esprits des déguerpis de la Centrale à Gaz de Logbaba, aujourd'hui réunis autour de l'association Cercle de Bon Voisinage de Logmayangui.

En effet, sous l'accompagnement de Justice et paix de l'église catholique, ces populations ont porté plainte à l'Ocde contre Gaz du Cameroun. C'est donc cette information qui était l'objet de la communication vendredi dernier à la salle des actes de l'église catholique Sacré cœur de Ndogpassi. Dans son propos introductif, la présidente de l'Association des habitants de Ndogpassi, est lapidaire : « nous sommes venus informer l'opinion nationale qu'une plainte a été déposée au sein de l'Ocde contre Gaz du Cameroun. Nous avons épuisé toutes les voies de recours sur le plan national, mais rien n'a changé. Avec l'aide de l'Eglise catholique à travers justice et paix, nous avons porté nos pleurs à l'international. »

Les origines.

A l'origine de cette plainte, plusieurs cris. Les populations tant du quartier Ndogpassi que des abords de la Centrale à Gaz,



se plaignent de la violation de plusieurs principes par la société GDM. Pour Richard Ebot Thomas, habitant de Logmayangui : « Nous avons beaucoup de problèmes provenant de gaz Cameroun. Nous avons les problèmes de circulation. Il n'y a pas de moyen d'entrer ni de sortir avec son véhicule. Donc pas de route. Le passage qui existait autrefois a été supprimé au profit de la construction de l'industrie. Nous avons le problème d'eau. Les habitants n'ont pas d'eau potable et même l'eau utilisée pour des besoins ménagers a été polluée par les activités de gaz. Nous prions que le gouvernement intervienne. »

Absence d'une plateforme de communication

Autre grief, l'absence d'une plateforme d'échange et de communication. D'après Mme Ondoua Marie Chantal, présidente de l'association des habitants de Ndogpassi, Gaz du Cameroun est une société méprisante. Aucune communication n'est faite sur leurs activités dangereuses qui de plus en plus, jettent la population dans la

panique. « Nous regrettons qu'il n'y ait pas de plateformes d'échanges entre la société Gaz du Cameroun et la population. Nos plaintes consistent aussi à demander à cette société ce que nous devons faire en cas de pépin. Ils nous ont détruits toutes nos voies d'accès. Pour qu'il nous dise ce qu'on doit faire lorsqu'on voit le feu prendre comme ce fut le cas en novembre dernier où on a observé une panique générale. Qu'ils nous disent pourquoi nos enfants ne peuvent pas travailler alors qu'ils recrutent régulièrement. Ces recrutements sont-ils ciblés ? Nous voulons que cette société respecte son cahier de charge et qu'elle sache que les gens qui vivent tout autour sont les êtres humains comme eux », exige-t-elle. Abordant dans le même sens, le président du Cercle de Bon voisinage M. Ngueyon déclare : « nous regrettons que la société gaz du Cameroun n'ait pas respecté son cahier de charge. Il était prévu qu'il nous fasse partir avant l'exploration mais nous avons été là pendant l'exploration et sommes toujours là durant l'exploitation. Ce qu'ils nous ont donné comme dédommagement

ne nous permet pas de nous installer ailleurs. De plus tout le monde n'a pas bénéficié de ce dédommagement. Une école a été fermée sans être rouverte ailleurs », se plaint-il.

Il faut reconnaître que l'arrivée de cette succursale de Victoria oil and gaz a totalement reprogrammé le quotidien des populations de Ndogpassi. Si hier ces populations vivaient dans la quiétude et profitaient de la générosité que leurs offraient la nature et leur environnement immédiat, la présence de cette société qui, sous d'autres cieux devait être source de bonheur, est un goulot d'étranglement et un nid de pollution. Pour M. Tayou qui intervenait sur le volet sécurité, « avant l'arrivée de la société au quartier nous n'avions pas les problèmes comme aujourd'hui. Dans leurs activités ils ne nous considéraient pas. Dans les forages qu'ils faisaient le quartier ressemblait à un champ de guerre. Les murs tremblaient et continuent de trembler des suites de vibrations du sol. Les maisons sont fissurées aujourd'hui. Tout cela nous fait paniquer jusqu'à ce jour au point où certains ont vendu leurs maisons

pour partir. Après le forage il y a eu le feu pour dégager les déchets. Encore des situations dangereuses une fois de plus. Ces situations nous terrorisaient avec les enfants et toutes les maladies que cela entraînait. Ils ont continué leur activité en creusant les routes pour faire passer les tuyaux sans se soucier des canalisations. A ce jour, nous avons des problèmes d'inondations, de routes, du manque d'eau potable etc. »

La plainte des riverains a été initiée par l'association des habitants de Ndogpassi 1 2 3 et le cercle de bon voisinage de Logbagnangi dont les sigles sont AHN et CBL. Elle a été déposée au niveau de Londres au mois de mars. D'après Marie Chantal Ondoua Eman, « cette plainte a été déposée là-bas parce qu'au niveau du pays nous avons épuisé tous les voies de procédure et c'est la condition importante pour pouvoir initier ce genre de plainte. »

Après plusieurs tentatives du reporter de joindre l'entreprise afin d'obtenir sa version des faits au sujet de ce problème qui charrie plusieurs incompréhensions, la direction qui dit travailler là-dessus, nous a confié avoir pris acte.

Pour le Curé de la paroisse Sacré cœur de Ndogpassi, l'Abbé Aloys Mbonda qui se félicite de la victoire de la paix sur la violence et les abus de tous sorts, « le Cameroun est un pays de paix et de droit. Il y a quand même certaines injustices que l'église doit dénoncer lorsqu'elle constate. Elle ne doit pas rester sourde aux cris de la population. Et j'ai été touché lorsque la conférence épiscopale a envoyé une équipe pour me voir. Parce qu'on a vu sur le terrain des injustices. On les a touchés et ils nous ont envoyé une équipe. Et c'est à partir de là qu'on a fait appel à la population. Parce que de nos jours nous ne voulions plus que les Camerounais restent dans l'ignorance. Il y a quand même certaines choses qu'ils doivent connaître ».

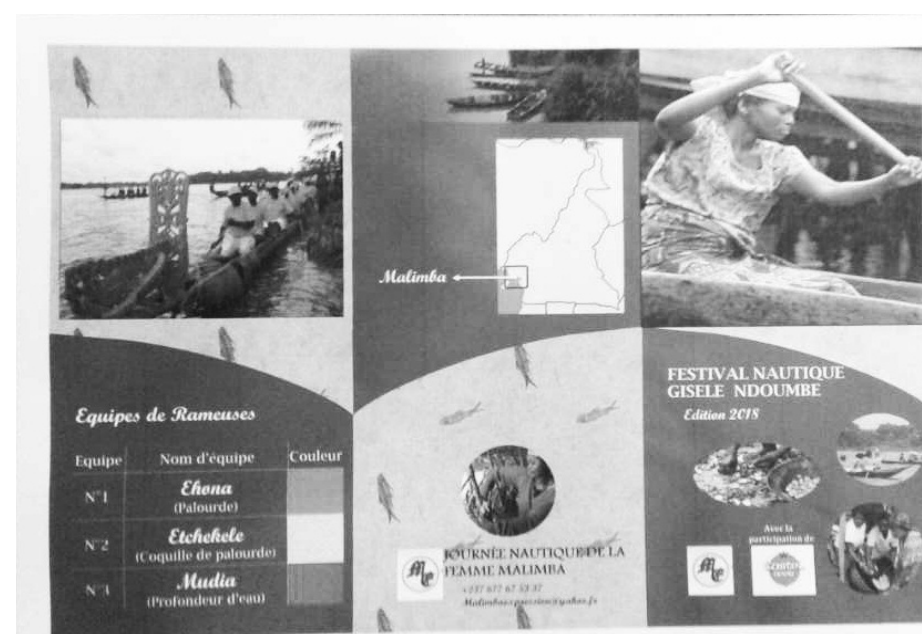
Affaire à suivre...

Cheikh RADYKHAL EPANDA

Le festival nautique Gisèle Ndoumbè se prépare

Généralement connu sous l'appellation Journée nautique de la femme Malimba, cet événement qui sera célébré sur les berges du fleuve Sanaga dans le village Malimba du vendredi 30 au samedi 31 mars 2018, est désormais baptisé, Festival Nautique Gisèle Ndoumbè.

Exit la journée nautique de la femme Malimba, bienvenu au Festival nautique Gisèle Ndoumbè. Ce nouveau nom de baptême, est le signe de la reconnaissance et la matérialisation du respect que le comité d'organisation a voulu témoigner à la marraine et cofondatrice de cet événement, Gisèle Ndoumbè aujourd'hui disparue, avec son époux Marcelin Ndoumbè qui continue le combat malgré tout, et qui ravive la flamme afin que vive la mémoire. Comme il l'explique si bien « Les Malimba ont décidé d'estampiller ce concept en lui greffant le nom de sa créa-



trice pour perpétuer sa mémoire. »

Comme les années précédentes donc, le Festival nautique de la femme Malimba se tiendra. Non seulement pour célébrer

la femme Malimba dans le prolongement de la journée internationale de la femme, mais pour commémorer la femme rurale stricto sensu, mais la femme Lato sensu.

Et ce ne sont pas les élucubrations de l'ancien sous préfet de Mouanko aujourd'hui affecté qui viendront empêcher la femme d'être reconnue à sa juste valeur au cours de ce grand moment.

Pendant deux jours donc, les femmes Malimba ainsi que celles de l'arrondissement de Mouanko vont rivaliser d'intelligence, d'expertise culinaire et de force à travers plusieurs épreuves. Dans la dynamique de l'innovation et d'attraction de la population et des annonceurs, le comité d'organisation à pied d'œuvre depuis un an sans relâche, a introduit d'autres activités. C'est ainsi qu'en plus de la course des pirogues et autres auxquelles le visiteur était habitué, il y aura cette année la natation, les compétitions de sketches éducatifs, la parade nautique des jeunes hommes. Un autre moment très attendu aussi.

Face à tout ceci, Marcelin Ndoumbè se veut serein et sait dans sa conscience que cette célébration vivra à sa génitrice. Rendez-vous donc à Malimba Océan du 30 au 31 mars pour l'édition 2018 du Fenagin.

Cheikh Radykhal Epanda

VISITE D'ETAT

La maigre moisson de Paul Biya en Chine

Lors de sa visite du 24 au 25 mars 2018, en Chine, le président de la République a signé cinq accords économiques.

Rien que cinq accords dans le domaine économique, la moisson aurait été consistante si les opérateurs économiques camerounais avaient été associés à la visite. Uniquement cinq accords, pourtant, entre la Chine et le Cameroun, c'est 47 années de relations diplomatiques, et économiques. Les deux pays, malgré tout ont donc encore écrit une nouvelle page de leur histoire dans le domaine économique les 24 et 25 mars dernier avec ces nouveaux accords. Il s'agit d'un accord de coopération économique et technique, d'un mémorandum d'accord sur le développement des capacités des ressources humaines, d'un protocole d'accord sur le renforcement de la coopération en matière d'infrastructures et le développement rural. Il s'agit d'un accord-cadre de capacité de production entre la Commission nationale chinoise du dévelop-



ment et de la réforme, et le ministère camerounais de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat).

Par ailleurs, la deuxième phase de l'accord de prêt concessionnel pour le projet d'alimentation en eau potable dans 9 villes camerounaises. Il faut rappeler

que la première phase de ce dernier accord de coopération est déjà en pleine réalisation dans les villes de Bafoussam, Bamenda, Kribi et Sangmélina, pour un coût de près de 85 milliards de Fcfa. Cette deuxième phase, dont le montant s'élève 53,46 milliards de francs Cfa, concerne alimenter en adduction

d'eau des villes de Dschang, Yabassi, Maroua, Garoua et Garoua-Boulai.

Agrandir le réseau de fibre optique

Huawei, le concessionnaire des télécoms chinois, s'est engagé à davantage investir

au Cameroun : « Ensemble, nous allons perfectionner l'infrastructure numérique et jeter les bases d'une économie digitale florissante », a assuré le responsable du marché africain, Peng Song, aux autorités camerounaises lors de la visite de Paul Biya au siège de l'entreprise. Le fabricant de téléphones portable, faut-il le rappeler, présent au Cameroun depuis 2005, dit vouloir agrandir le réseau de fibre optique et installer des parcs solaires dans des zones rurales.

Avec un volume des échanges commerciaux bilatéraux de 1510 milliards de francs Cfa en 2016, la Chine est actuellement le premier partenaire commercial du Cameroun et le premier investisseur au Cameroun dans la réalisation des projets de développement. Deuxième puissance économique du monde par son produit intérieur brut (Pib) nominal, derrière les États-Unis, et le premier pays au monde pour le Pib à parité de pouvoir d'achat (Ppa), selon les dernières estimations de la Banque Mondiale 2014, la Chine est un partenaire sur qui il faut compter.

Jenner ONANA (stg)

YAOUNDÉ

Quand le poulet de Pâques déserte les marchés



En cette veille de la fête pascalle, le prix de cette denrée est passé du simple au double. Son absence est d'ores et déjà perceptible dans les marchés de la capitale.

Il est 11 heures ce 22 mars 2018, nous sommes au marché du Mfoundi à Yaoundé. Le couloir qui mène au marché de poulet est désert. Une situation qui n'arrange guère les commerçants : « C'est dur, pourtant ce sont les veilles des fêtes », lance l'un d'eux à qui veut l'entendre. A l'extrémité du couloir, devant un hangar, estampillé « Zagor poulet », Zagor, vendeur de poulet somnole, assis sur un

tabouret. Il est promptement réveillé par notre salutation. Étouffant de sa main gauche un bâillement, il nous accueille aussitôt : « Le poulet coûte 2700 » Malheureusement, il ne s'agit pas d'un client. Il l'a compris. La conversation peut continuer : « ce sont des ponduses, nous renseigne-t-il, je les vends à ce prix. Les poulets de chair sont devenus rares et très chers ». Dans son comptoir, trentaine poulets. « Depuis la matinée, je n'ai vendu aucun poulet », s'indigne-t-il. A quelques mètres de son hangar, se trouve celui de Diallo, vendeur de poulets de chair. Le prix n'est pas à la portée de la bourse moyenne : « Il s'agit de poulets de 40 jours, je les vends à 3500 francs l'un. Avant, je ne vendais pas les

poulets de 40 jours. Depuis ce matin, j'en ai déjà vendu six », affirme-t-il. Non loin de lui, Chumbong David propose des poulets d'un même calibre au même prix. Pas la peine de boudier le prix, ils sont quasi identiques.

Au marché de poulet à Mvog-Ada, le prix du poulet est également passé du simple au double, nous confie une ménagère. Au marché Mokolo, c'est une absence quasi du poulet de chair. Face à la situation, les ménagères multiplient des astuces. « Moi, je n'achète plus du poulet, je préfère du poisson, ce dernier est aussi devenu cher. Aujourd'hui par exemple, j'ai acheté les légumes et des noix », nous confie Angèle rencontrée au marché du Mfoundi. Comme elle, Marthe accostée dans le même marché, a opté pour du poisson fumé.

De la grippe aviaire à l'absence des poussins.

Interrogés sur l'origine de la cherté du poulet en cette veille des fêtes, les aviculteurs évo-

quent plusieurs raisons. « Nous ne trouvons plus les poussins sur le marché. Nos fournisseurs nous disent que les frontières sont fermées, les poussins n'entrent plus », déclare Kamdem, aviculteur résidant au quartier élèveur. Achille pour sa part, pense la pénurie observée ce dernier temps est causée par les épizooties de la grippe aviaire de mars 2017. Epizootie au cours de laquelle plus de 25 000 têtes avaient été abattues, dans la seule ville de Fombot, dans l'Ouest Cameroun, pour ne prendre que cet exemple. Au cours de la même épizootie, les aviculteurs de l'Ouest, premier bassin de production du poulet au Cameroun, avaient annoncé une perte de 16 milliards de francs Cfa. Un coup dur, après l'épizootie de mai 2016, déclenchée à Yaoundé avant de se propager dans les autres régions du Cameroun. Il faut rappeler que le Cameroun a déjà connu trois épizooties de la grippe aviaire.

Jenner ONANA (stg)

CONVOCAZIONE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE LA MIGEC S.A

Les actionnaires de la Société MIGEC S.A sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire initialement convoquée le 06 Avril 2018 a été reportée au 12/04/2018 à titre d'Assemblée Générale Mixte à partir de 10 heures précises à la salle de conférence de la société POLYPHARMA (entre feu rouge Bessengue et entrée de la gare ferroviaire) à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- 1- Modification des statuts de la MIGEC S.A.
- 2- Etat de libération du capital.
- 3- Nomination d'un nouvel administrateur.

N.B : Les documents de gestion et projets de résolution à soumettre à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant les quinze jours qui précèdent la réunion.

Les représentants des actionnaires devront être munis des « pouvoirs » nécessaires à cet effet conformément aux dispositions statutaires et réglementaires.

P/le Conseil d'Administration, son Président.
M. TABOUGUIA Modeste.

Fait à Douala, le 27 Mars 2018

- ANNONCE LEGALE -

Etude Me TONGOU HAMEDAK Jacques,
Notaire dans le ressort de la Cour d'Appel de Douala, à la 1^{ère} Charge de Douala-Bonabéri.

B.P. 9049 Douala - Tél. : 233-39-03-61, e-mail : etudetongoue@yahoo.com
SOCIETE DE TRANSFORMATION COMMERCE INTERNATIONAL en abrégé "S.T.C.I" Sarl
Sarl Pluripersonnelle au capital de 1.000.000 F.CFA - Siège Social : Douala S/C B.P.9049
-RCCM N°RC/DLBB/2018/B/246

CONSTITUTION

- Actes du 20/03/2018

-Forme : Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle

-Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en tout pays et particulièrement en République du Cameroun :- transformation, commerce général, import et export, Prestations de services.

- Gérant : FANKAN Achille Joselin- Dépôt : Greffe du T.P.I. de Douala-Bonabéri.

- Pour insertion, Me TONGOU HAMEDAK Jacques, Notaire -

CANTONNAGE ROUTIER

Nganou Djoumessi bloque le paiement des travaux

Malgré les injonctions du premier ministre, chef du gouvernement, le ministre des travaux publics (Mintp) tout comme ses prédécesseurs à ce poste, refuse de solder le paiement des travaux de cantonnement du programme triennal 2005-2007

Comme une malédiction qui s'abat sur un peuple innocent, tel est le calvaire que traverse les prestataires ayant réalisé les travaux de cantonnement routier, du programme triennal 2005-2007, pour entrer en possession de leurs dus. Une dette estimée à environ 411.139.760 F.cfa, cela fait déjà plus de 10 ans que les 58 sociétés habilitées à en bénéficier, souffrent le martyr pour obtenir un paiement total. Car après avoir obtenues une fraction de la dette à l'époque du ministre Bernard Messengue Avom, dont la sollicitude doublée de diligence nourrissait des espoirs, l'arrivée de son successeur Amba Salla au ministère des Travaux publics, a été aussi le début de leurs descentes dans les tréfonds de l'abîme des enfers puisque ce dernier s'est montré quelque peu méprisant et impassible sur des questions sociétales.

L'arrivée d'Emmanuel Nganou Djoumessi n'arrangera non plus les choses, mais les aggravera davantage car au lieu de l'abîme qui était quelque peu acceptable, il les a plutôt enfoncé dans le gouffre. Malgré les interpellations du premier ministre, conformément à la lettre de référence n° B70/ct-28/Sg/Pm du 02 octobre 2017 l'instruisant, par le biais du Sg/Pm, Fouda Séraphin Magloire, de donner le point de la situation sous-rubrique et les diligences éventuelles engagées pour l'apurement desdits comptes le cas échéant, le Mintp n'y aurait apporté qu'évasivement une réponse à la question. Contrairement à l'administrateur du fond routier qui, suite à la correspondance similaire, en date et en objet, rendra plus



explicite la situation avec une large possibilité de résoudre le problème. « Nous avons donné la situation des instances au Mintp les 13/01/2015 et 04/01/2016 en vue d'une prise en compte dans les programmes d'entretien routier 2016 et 2017 », explique Jean Claude Atanga Bikoue. L'Administrateur du fonds routier a tout de même rassuré que sa structure est disposée à payer ces actualisations des prix dès lors que cette rubrique sera intégrée dans la programmation annuelle du Mintp et approuvée par le comité de gestion du fonds routier conformément aux textes en vigueur. Malgré cette réaction, Nganou Djoumessi n'a toujours pas réagi jusqu'à présent ; ce qui fait perdurer la patience des différents chefs d'entreprise.

L'éternel patience des chefs d'entreprise

Le 18/01/2018, un collectif des chefs d'entreprise en larme et presque abattu saisi de nouveau le premier ministre pour la régulation de leur situation. Cette fois sur un ton extenué et malaisé ils avertissent : « Nous refusons de continuer d'être traités comme de la racaille méprisable par votre collaborateur (Sic, Mintp), et venons pour la seconde fois vous exhorter d'user vos prérogatives d'autorité chargée des

marchés publics, pour instruire le Mintp de payer nos dus sur lesquels il est assis sans raison depuis plusieurs mois ». Et d'ajouter « devrait-on toujours attendre le pourrissement des situations pour ensuite courir dans tous les sens ? et si par enchantement, le déclat des événements dans les zones anglophones nous parlait enfin ! il faut seulement espérer que cet argent existe encore dans les caisses du Mintp. Vivement que le premier ministre rassure ». N'ayant pas donné de suite à cette seconde saisine, le collectif des entreprises indignées rendent public quelques recommandations.

Recommandations

Face au refus du paiement, de leurs actualisations des prix de cantonnement du programme triennal 2005-2007, le collectif des chefs des entreprises indignées invite Nganou Djoumessi à vérifier le bien fondé de leurs revendications en parcourant primo, les documents ci après : d'abord, l'aval de l'Armp, gendarme des marchés publics à travers la lettre n°1930/L/Armp/Dajc/Ner.om/08 du 22 août 2008 ; ensuite, l'approbation par le Mintp Messengue Avom d'honorer leurs revendications dans la lettre n°2297 du Mintp adressée au Dg de Tact Company le 08 avril 2009 ; et enfin, sur les lettres n°1380

1381/L/Armp/Dso/Cdmm/Mmw.Fyl/09 du 03 juillet 2009, justifiant le début de paiement de leurs actualisations par Messengue Avom. Secundo, à observer la mauvaise foi d'Amba Salla Patrice, à travers ses manœuvres dilatoires et son refus de réagir sur le sujet face aux interpellations du Sgpr, de la Conac, du Minmap, et du Sgpm conformément aux lettres n°s B169/Sg/Pr du 04 avril 2013 ; 4300/0039/Sc3/B/3755/Conac/Dec du 11 novembre 2013 ; 0000230/L/Minmap/Sg/Daj/Crc du 23 janvier 2013 ; B70/d-28/Sg/Pm des 27 mars et 24 juin 2015. Et aussi son

contrepied par l'Armp suivant les lettres n°s 1264/L/Armp/Cdvra/Ignoa/14 et 1382/Armp/Igp/Cpvdmp/Ndj.mmd.no a/15, adressées par le Deppr du Mintp, en plus de celle envoyée par le Minmap du n° 3553 et 3649/L/Pr/Minmap/Dgcmp/Bccmi/Ctr 10/Ctra1 des 09 et 14 décembre 2014.

Visiblement puisqu'étant de mauvaise foi, le collectif de ces entreprises, invitent en outre, la hiérarchie à observer l'inertie de Nganou Djoumessi face à leur calvaire en insistant si possible, premièrement sur son engagement ferme mais jamais honoré de payer leurs actualisations en 2016 conformément à la lettre n° 10524/L/Mintp/Sg/Daj/Cc du 09 décembre 2015 ; et secundo sur ses manœuvres dilatoires face aux interpellations du Sgpm et son mutisme hautain vis-à-vis des relances du fonds routier, lequel l'accuse explicitement d'être responsable du blocage de ces actualisations et de son contrepied par le Minmap suivant la lettre n° 1247/L/Pr/Minmap/Sg/Dgcmp/Bccmi. Ctr4 du 20 février 2017.

En invitant le Mintp à réfléchir sur l'adage Romain qui dit qu'« il n'y a pas loin du capitole à la roche Tarpéienne », les chefs des entreprises indignées, se posent cependant des questions suivantes : l'argent des actualisations cantonnement 2005-2007 existe-t-il encore ? N'a-t-il pas été détourné par Nganou Djoumessi, lui dont la rumeur dit qu'il serait milliardaire et actionnaire/propriétaire de la Cde avec Atangana Koua et Belinga Eboutou ? Sans avoir de réponse exacte à leur multiple questionnement, ils espèrent tout de même que Nganou Djoumessi va enfin débloquent la situation et les restituer les 411.139.760 F.cfa qu'ils lui réclament, dont, 358.648.003 frs se trouvent au fonds routier et 52.491.757 frs qui sont anormalement bloqués dans les tiroirs de la Deppr du Mintp.

Rostand TCHAMI (Stg)

APRÈS LE DRAME...

Reprise sous émotion à l'école d'Ekoudou

La suspension des cours prescrite par le gouvernement à cet établissement, suite à la bousculade mortelle qui s'est produite ici le 21 mars dernier a été levée.

04 jours ont suffi aux responsables du ministère de l'Education de Base pour adopter des mesures « fortes » pouvant prévenir le type d'incident survenu à l'école publique d'Ekoudou récemment. La preuve, les cours ont repris dans cette école la semaine d'après, plus précisément le lundi 26 mars 2018. Selon le Sous Préfet de l'arrondissement de Yaoundé II Yampen Ousmanou, descendu sur les lieux pour la réouverture de cette école, « A la suite de cet incident, nous avons prescrit à mon-



sieur l'inspecteur de l'Education de base et même à celui du secondaire de notre arrondissement un meilleur encadrement de ce type d'activités » car estime t'il, si les responsables avaient pris conscience du risque ils

n'auraient pas organisé cette activité au premier niveau du bâtiment, peut-on lire sur la publication du quotidien national, dans son édition de mardi de cette semaine.

Comme autre décision prise par cette autorité admi-

nistrative, c'est la suspension des activités post et péri scolaires jusqu'à nouvel ordre. « Nous mettons encore en place un certains nombre de conditions préalables que doivent respecter dorénavant ceux qui voudront encore tra-

vailer en partenariat avec nos écoles concernant ces activités post et péri scolaire »

Toute fois relevons qu'actuellement, c'est le Directeur adjoint Edgard Hououmbi Kouah qui assure la direction à titre intérimaire pour des questions de sécurité. Le directeur Tonye Ndjock est absent de son poste. D'après l'inspecteur de l'arrondissement de l'éducation de base de Yaoundé II Henri Nguéle Nguéle, c'est une situation temporaire le temps de calmer les esprits mais aussi pour que l'enquête prescrite et ouverte par le procureur de la République soit close. D'autant plus que, les résultats de l'autopsie demandés sur les 04 corps des victimes ne sont pas eux aussi prêts.

Yolande EKODO SAMBA (stagiaire)

APRÈS LE 9^È CBF

Comment mettre en place un nouveau pacte de co-construction ?

PAR FRANCIS A. SANZOUANGO*

L'intrusion de la Chambre de Commerce met à mal la volonté affichée des parties prenantes – Gouvernement et Plate-forme du Secteur privé – de construire un dialogue public/privé renouvelé, dont l'indépendance et la représentativité des porte-parole du secteur privé est un préalable.

Le Président de la Chambre de commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA) a cru devoir justifier son allocution lors de la 9^{ème} édition du CBF par le fait – a-t-il dit en substance – que l'institution qu'il préside représente l'ensemble du secteur privé alors que la Plate-forme du secteur privé – son Président et par ailleurs Président du GICAM venait de s'exprimer – ne rassemble que 400 entreprises.

Cette posture appelle de ma part les remarques et réflexions suivantes :

Il est vain d'opposer ces « 400 entreprises » et le reste des entreprises. Ces 400 entreprises c'est plus de 90% de la contribution du secteur privé aux recettes fiscales de l'Etat et au PIB national. Les autres entreprises, pour l'essentiel des PME, représentent un formidable potentiel. Elles représentent en nombre une proportion majoritaire des membres du GICAM. En attendant qu'elle transforme en réalité leur potentiel de puissance financière et fiscale et même au-delà, les 400 entreprises méritent un respect à hauteur de leur contribution au développement de l'économie camerounaise.

Les entreprises privées sont des entités autonomes. De leur gré, elles unissent leurs efforts au sein d'organisations d'entreprises qu'elles créent, les modèles les plus connus étant les associations professionnelles et les organisations patronales. Ce sont ces organisations qui les représentent et parlent en leur nom dans les instances de dialogue et de négociation avec l'Etat ou avec les Syndicats des travailleurs. Ces organisations sont indépendantes de tout groupe autre que leurs mandants. Il sied donc de rappeler qu'une institution représentative du secteur privé ne peut tirer sa légitimité que des entreprises qui, par leur adhésion, lui donne un mandat politique à cet effet. La CCIMA n'a reçu aucun mandat des entreprises, celles-ci en font partie obligatoirement du fait de leur immatriculation au registre du commerce, conformément à la législation.

Aucun dialogue Etat – Secteur privé n'est possible avec des institutions qui n'ont pas vocation à défendre les intérêts des entreprises privées. C'est le cas, en l'occurrence, de la CCIMA, établissement public. Du reste, la pratique des affaires montre à l'évidence l'absence de la CCIMA lors des négociations, exceptées une fois l'an lorsqu'elle intervient, comme ce fut le cas il y a deux semaines, avant le Premier Ministre dans le cadre du CBF.

Nous le savons, les enjeux économiques et sociaux auxquels fait face le Cameroun sont de taille. Les organisations patronales, qui tirent leur légitimité des entreprises, sont au cœur du débat économique et social. Leur indépendance et leurs capacités techniques – pour celles qui en sont dotées, ce qui n'est pas le cas de toutes – sont le gage d'un dialogue constructif et efficace. Ne nous y trompons pas ! Le porte-parole du secteur privé ne peut pas être une institution publique. Le jeu des inté-



rêts fait que, parfois, les négociations sont dures. Dans ces instants, seule une institution indépendante peut adopter des postures en rapport. La difficulté structurelle de la CCIMA est consubstantielle à ses textes organiques.

D'abord, ceux-ci sont conçus par l'Etat et font l'objet d'un décret du Président de la République. Ensuite, le décret présidentiel en date du 27 novembre 2001 et portant changement de dénomination et réorganisation de la CCIMA, dispose que : (i) **la Chambre est un établissement public**, (Article 3-1) ; (ii) **la Chambre est placée sous la tutelle du Ministre en charge du commerce** (Article 3-2) ; (iii) **le ministre de tutelle peut faire inscrire des questions à l'ordre du jour des réunions de la Chambre**, (Article 23-1) ; (iv) **le ministre de tutelle et d'autres membres du Gouvernement peuvent également assister ou se faire représenter aux réunions de la Chambre** (Article 23-2) ; (v) **le président est nommé par décret du Président de la République parmi les 160 élus** (Article 25-2) ; (vi) **les ressources de la Chambre sont constituées de la subvention inscrite chaque année au budget de l'Etat**, (Article 37-1) ; (vii) **les ressources de la Chambre sont des deniers publics**, (Article 37-2) ; (viii) **l'Assemblée plénière peut être dissoute par décret du Président de la République sur proposition du ministre de tutelle ...** (Article 56). A l'évidence, la Chambre n'est pas indépendante de l'Etat, elle ne bénéficie pas de la marge de manœuvre nécessaire pour agir efficacement, en toutes circonstances, au nom d'intérêts qui peuvent parfois être en opposition avec ceux de l'Etat.

D'où cette interrogation : pourquoi la CCIMA a-t-elle parlé au nom du secteur privé ? Certainement une confusion d'intérêt et de rôle. Cette intrusion, utile pour la communication de positionnement de la CCIMA, met à mal la volonté affichée des parties prenantes – Gouvernement et Plate-forme du Secteur privé – de construire un dialogue public/privé renouvelé, dont l'indépendance et la représentativité des porte-parole du secteur privé est

un préalable.

C'est ainsi qu'à l'international, il ne vient à l'idée de personne de faire représenter le secteur privé par les chambres de commerce. Lorsque la Banque Mondiale ou le FMI interviennent au Cameroun, leur interlocuteur au sein du secteur privé c'est en toute logique le patronat. Dans nombre de pays africains anglophones, il existe des chambres de commerce. Ce sont des structures privées dans lesquelles l'adhésion se fait sur une base volontaire et dont le mandat est purement commercial, leur mission étant principalement de stimuler les relations d'affaires entre les membres. Elles cohabitent en bonne intelligence avec des organisations d'employeurs dont le mandat relève des relations professionnelles et du social et qui font office de porte-parole du secteur privé. A noter que les organisations patronales en Afrique francophone ont un mandat universel couvrant l'économique, les relations professionnelles et le social.

Il est donc temps de mettre un terme à cette communication de positionnement qui fait perdre du temps et de l'énergie. Il est temps de se débarrasser des vieilles et inopérantes postures qui fragilisent l'action de représentation des entreprises dans son essence et sa globalité. Les missions de la CCIMA, de consultation, de promotion économique, de formation professionnelle, sont suffisamment nombreuses, importantes et gratifiantes, qu'il n'est point besoin d'en rajouter qui ne relèverait pas du champ de ses responsabilités.

Si sur les dernières années, bien de choses ont changé, deux choses ne l'ont pas été. La première, c'est le retard économique de notre pays et les difficultés à franchir un nouveau palier sur le chemin du développement. La deuxième, c'est le rôle-clé l'entreprise comme créateur de richesses et d'emplois. La crise actuelle et la signature il y a neuf mois d'un nouveau Programme économique et financier avec le FMI, donnent encore plus de résonance à ce double constat. Il rappelle brutalement au Gouvernement et au Patronat, leurs responsabilités de construire enfin un pacte de co-construction dans lequel chaque partie est à sa place et rien qu'à sa place, et

donne le meilleur d'elle-même, car forte de sa légitimité.

Les organisations patronales sont porteuses d'une vision de l'économie basée sur la libre-entreprise comme moteur de l'économie ainsi que sur la prise en charge et la promotion des intérêts des entreprises. En conséquence, les organisations patronales se doivent d'être indépendantes de toute autorité autre que celle constituée par leurs mandants. C'est une exigence pour leur crédibilité et leur capacité de rassemblement. La CCIMA a-t-elle été un jour porteuse d'un tel pouvoir d'entraînement des entreprises autour des valeurs d'indépendance, et le peut-elle vu statut ? De la même manière qu'un Gouvernement s'efforce de fonder un pacte de confiance entre lui les populations qui l'ont majoritairement élu, une organisation patronale est à même de fonder un pacte de confiance entre elle et ses membres entreprises qui ont adhéré à elle en toute liberté et conscience, et non à la faveur d'une obligation légale.

Parce que le secteur privé ne peut laisser le monopole de la préparation des décisions et législations économiques à l'Etat, même si ce dernier est le décideur en dernier ressort, le pacte de co-construction Etat - Secteur privé est la confrontation de contributions au développement économique du Cameroun voire de visions. Plusieurs logiques peuvent cohabiter dans ce contexte : l'une de consensus et l'autre de confrontation. Le patronat a choisi la logique de responsabilité : ni se soumettre au politique ni le combattre. Le Patronat n'est pas l'adversaire ni le concurrent du Gouvernement - dit le Président de la Plate-forme du Secteur privé -, ce faisant, il reste conscient qu'en fonction des circonstances, il peut être amené à s'inscrire temporairement dans l'affrontement, ce que fort logiquement la CCIMA ne saurait assumer.

Le dialogue public – privé n'est pas une fin en soi. Il est un outil, un important levier de compétitivité pour l'économie. Aujourd'hui, cette exigence est d'autant plus prégnante que l'économie camerounaise donne l'impression de décrocher face à de nombreux défis. Pour ma part, trois principaux problèmes ressortent de l'économie du Cameroun : la crise de confiance, la crise de l'investissement, la crise de gouvernance, avec comme conséquence l'insuffisance de la croissance et d'innombrables difficultés pour les entreprises et les populations.

La crise de confiance notamment est, pour le secteur privé, l'expression d'espoirs déçus à ce jour quant à la capacité nationale à assier les conditions cadres de l'émergence économique et du progrès social durable du pays. Elle se nourrit de la frustration qu'engendre le sentiment d'efforts non récompensés et l'absence d'une administration pro-business. Le redressement économique passera par une révolution des mentalités propre à favoriser l'émergence d'un dialogue renouvelé entre un Etat/administration pro-business et un patronat indépendant, représentatif et techniquement compétent, un dialogue rénové tant dans son esprit que ses structures et ses mécanismes de conception des politiques, de leur mise en œuvre et de leur suivi-évaluation.

***Ancien secrétaire général du GICAM, l'auteur a pris part à la 9^{ème} édition du Cameroon Business Forum tenue à Douala le 13 mars dernier.**

«Notre leitmotiv est consommer camerounais»*

PAR DAVID NKOTO EMANE*

Monsieur le premier Ministre, chef du gouvernement, Représentant Personnel de Son Excellence Mr Paul Biya, Président de la République ; monsieur le ministre du Commerce ; Monsieur le ministre de l'économie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire ; Monsieur Le Gouverneur de la région du Littoral ; Monsieur Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ; Monsieur le président de la Fondation Inter Progress ; Monsieur le commissaire Général de la Foire Internationale des Affaires et du Commerce du Cameroun ; autorités administratives, religieuses, traditionnelles, mesdames et messieurs.

L'honneur m'échoie, de prendre la parole ce jour devant cet aréopage de hauts dignitaires du Cameroun, auxquels se sont associés pour la circonstance, des entrepreneurs et entreprises qui ont pignon sur rue dans notre pays et parmi les pays frères et amis, à l'occasion de cette cérémonie solennelle d'inauguration officielle, de la toute première édition de la Foire Internationale des Affaires et du Commerce du Cameroun.

En notre qualité de Chef d'une entreprise publique, fût-elle de référence comme celle dont nous avons l'honneur de présider aux destinées, accueillir sur ses installations, un évènement du label de la FIAC, revêt à notre acception, tout son pesant.

Ce ressentiment s'en trouve autrement plus ragailardi, quand on y mêle la mystique du site qui abrite cet évènement : le Complexe Camtel Bepanda. Ce site est en lui seul, porteur de toute l'histoire des télécommunications de notre pays.

En effet, c'est ici au Complexe Camtel de Bepanda, que les premiers actes de développement du secteur appelé aujourd'hui à porter une économie numérique d'envergure, ont été posés. Le 17 juillet 1987, sous un soleil radieux, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Paul



Biya, dévoilait la plaque commémorative du Complexe des Télécommunications de Bépanda. Un site dont le substantif « **Complexe** » reflétait véritablement l'image du contenu qui y était adossé. De nombreux établissements techniques, une antenne parabolique de 32 mètres de diamètre, resplendissaient tous d'éclat et imposaient fière allure en plein milieu urbain.

A côté de cette antenne, se dressaient un ensemble de bâtiments construits sous la forme d'un satellite.

Ces bâtiments abritaient entre autres : la première Station Terrienne d'Afrique Centrale pour la gestion des communications satellitaires ;

le premier Centre de Transit Téléphonique International Numérique ;

le Centre Télex, considéré comme l'ancêtre de la messagerie par mail qui nous sert d'échange présentement ;

et le Centre Energie, en charge de l'alimentation électrique de toutes les infrastructures ;

Ce dispositif technique impressionnant à son époque, a subi la dynamique évolutive des TIC, transformant de manière irréversible, le Complexe à l'honneur ce jour, en un site de référence mondiale dans le domaine des communications modernes.

Se sont ainsi ajoutés : la première Station

d'atterrissage d'un câble sous-marin en fibre optique, le SAT-3, qui aura permis en 2002, de drainer davantage de capacité internet vers le Cameroun ;

Nous citerons aussi, pour ne pas être exhaustif, la mise en service du nœud de convergence des réseaux Fibre Optique qui dessert actuellement les régions du Littoral, de l'Ouest, du Nord-ouest et du Sud-ouest.

Cette dynamique du Complexe Camtel de Bepanda ne saurait cependant se définir par la seule technologie fibre optique. Au cours de l'année 2009 en effet, suite à un concours lancé par Rascom - l'Organisation Intergouvernementale chargée d'offrir à tous les pays africains, des services de télécommunication à des coûts très bas, à travers la technologie satellitaire, ce site a été choisi, sur 42 dossiers en compétition, pour abriter un des deux Centres de Contrôle du Satellite Rascom.

Alors, qui mieux qu'une entreprise nationale et citoyenne, bras séculier de l'Etat dans le domaine des télécommunications, aurait bien pu avoir le privilège d'accueillir cette première édition de la Foire Internationale des Affaires et du Commerce ? Camtel, bien sûr !

Camtel, dont le leitmotiv est centré sur le principe vital du « **Consommer Camerounais** », dans la démarche stratégique com-

mune que vous conduisez, Monsieur le Premier Ministre, sous la très haute impulsion du Chef de l'Etat, vers un Cameroun industrialisé et émergent.

C'est donc le lieu pour moi, Mr le Président de la Fondation Inter-Progress, de vous dire toute notre reconnaissance. Merci d'avoir donné à ce Complexe Camtel de Bépanda, une auréole de plus à son rayonnement. Nous savons désormais, qu'il sera la plateforme de choix où les opérateurs économiques d'ici et d'ailleurs viendront rivaliser de savoir-faire et explorer des opportunités d'affaires, présage d'un avenir meilleur pour le « **Made in Cameroon** ». Car, comme vous le savez, c'est de la richesse du donner et du recevoir, dans l'intérêt bien compris des parties, que germent les bases d'un commerce fructueux, donc, d'une économie émergée.

Mr Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Mesdames, Messieurs,

Camtel est donc heureuse de vous savoir chez elle, que dis-je, heureuse de vous accueillir chez vous. Soyez tous les bienvenus au Complexe de Bepanda. Et comme nous sommes à la foire pour vendre, vous ne me tiendrez pas rigueur, mesdames, messieurs, de saisir l'occasion de cette tribune, pour vous inviter à découvrir les solutions innovantes que nous mettons à la disposi-

tion de nos concitoyens, et de toutes les entreprises, pour l'arrimage de notre pays à une économie numérique performante.

Oui l'économie numérique est bien à notre portée. Et son processus va devoir connaître une accélération grâce à la gigantesque infrastructure intercontinentale, dont le déploiement se poursuit avec l'appui sans réserve des pouvoirs publics. En évoquant le projet de câble sous-marin Cameroun-Brésil, SAIL de son nom commercial, je ne saurais me permettre de manquer l'occasion qui m'est ainsi offerte, d'exprimer solennellement, ma profonde gratitude aux autorités de notre pays, pour le soutien qu'il vous plait de continuer de nous apporter dans la réalisation réussie de ce très important projet, qui arrive bientôt à son aboutissement. En effet, le CS Discover, ce bateau qui transporte les 6000 kilomètres de câble déjà fabriqué et qui sera posé entre l'Afrique et l'Amérique, a quitté la Norvège le 20 mars dernier, à destination de Kribi. Et la phase ultime de toutes les étapes qui ont constitué l'évolution satisfaisante du projet SAIL, South Atlantic Inter Link, sera entamée dans trois semaines. Monsieur Le Premier Ministre, du fond du cœur, Merci, au nom de tout le personnel de Camtel et au mien propre.

As such, E-Government, E-learning, E-Health, E-Commerce, are what each Cameroonian should easily experience very soon.

Thanks to services like, Fiber to the Home, Fiber to the Office, Fiber to the building, our daily challenges and our business are to be improved. Many already enjoy it. Each of us will join them as scheduled. My team and I work hard to make this dream comes true for every Cameroonian. It is our commitment, in the behalf of the government of the republic.

Once again, welcome to The Complexe Camtel Bepanda, and stay blessed.

Ladies and gentlemen, I thank you very much.

***Dg de Camtel
Il a tenu ce discours à
l'ouverture de la première Foire
internationale des affaires et du
commerce du Cameroun
à Douala le 26 Mars 2018**

CAN 2019

Dans le labyrinthe de la nouvelle affaire Prime Potomac

Moins d'une semaine après le départ de la mission d'inspection de la Confédération africaine de football (Caf) dans les chantiers prévus pour la prochaine Coupe d'Afrique des nations dans la ville de Garoua, l'entreprise américaine chargée de livrer six marchés d'un montant global évalué à 26 milliards de Fcfa, est sur le grill. L'enquête du Messenger.

1-Ben Modou et les 156 millions Fcfa de la discorde

Le sujet fait les gorges chaudes dans la ville de Garoua, au ministère des Sports et de l'éducation physique et même au siège du Comité local d'organisation de la Can 2019 (Cocan) situé à l'entrée Vip du stade omnisports Ahmadou Ahidjo de Yaoundé. Entre révélations, analyses, décryptages, petits commentaires d'amis et interprétations diverses, l'affaire Prime Potomac se mange à toutes les sauces ; les plus assaisonnées comme les plus piquantes avec à chaque fois, une volonté déguisée de l'amplifier pour lui donner plus d'écho et de relief. Inscrit dans l'actualité traitée au journal radio diffusé sur les ondes du Poste national de la Cameroon radio and television (Crtv) hier à 13h, ladite affaire gagne en ampleur au fil des jours. Engagé dans une véritable course contre la montre dans la perspective de livrer les chantiers de la Can 2019 dans les meilleurs délais, le Cameroun qui baigne dans la fièvre des préparatifs de cette grand'messe du football voit le mercure augmenter.

Pour cerner les contours de cette affaire, il faut parcourir l'ordonnance N° 352 signée le 7 mars 2018 du président du Tribunal de première instance de Yaoundé qui autorise la société Vinkengiseh And Yayir Company (Vay Co) de fermer les comptes appartenant à la société Prime Potomac Global S.A afin de « s'assurer du paiement de sa dette qui s'évalue provisoirement à 194.500.000 (cent quatre-vingt quatorze millions cinq cent mille francs Fcfa). » A en croire l'esprit du document dont le Messenger a obtenu copie, l'entreprise américaine refuserait de payer ses



dettes mettant ainsi 5 entreprises au bord de la faillite sans compter les employés qui sont sans salaires depuis plusieurs mois. Après recoupements, il apparaît effectivement que le directeur général de Vinkengiseh and Yahih Company, une entreprise basée à Douala, loue des engins à la société américaine Prime Potomac. « La particularité est que le locataire de ces engins de Btp n'en possède pas un seul dans son parc aussi désert que le Sahara. Des engins, il les réquisitionne chez des tiers. Lesquels lui versent des commissions. Mais les vrais propriétaires des engins loués à Prime Potomac ont été floués par Peter Vinkengiseh », apprend-on.

Et nos informateurs de confirmer que l'affaire a démarré au mois de novembre 2017, lorsque le natif de Bamenda, dans le Nord-Ouest encaisse la rondelette somme de 156 millions de Fcfa auprès de Prime Potomac. L'argent, « représentant une avance de la location des engins est destiné aux vrais propriétaires. Un paiement sur lequel l'intermédiaire a droit à des commissions ». Mais contre toute attente Peter Vinkengiseh s'arroge plutôt la part du lion en « confisquant » 106 millions Fcfa pour ne reverser que 50 millions Fcfa aux légitimes propriétaires des engins mis à sa disposition. Ceux-ci ont depuis lors, par l'entremise de la société Tatcheda Sarl, manifesté leur désir de se faire payer directement entre les mains de Prime Potomac le reliquat des frais de location des engins d'un montant de 152 millions de Fcfa. Tatcheda finit par procéder à une saisie conservatoire de cette

créance auprès de l'entreprise de Ben Modou rendant conséquemment impossible en l'état le moindre nouveau paiement au bénéfice de la société Vinkengiseh and Yahih Company. Seul hic, son Dg Peter Vinkengiseh, vraisemblablement animé par un esprit de convoitise tentera de faire main basse sur l'argent d'autrui. D'où l'ordonnance de saisie conservatoire de créances contre Prime Potomac obtenue auprès du Tpi de Yaoundé.

2- La Can amère des maîtres chanteurs

Alors que l'information abondamment diffusée dans les réseaux sociaux secoue la toile et le sérail, Ben Modou décide hier mardi 27 mars, d'apporter un cinglant démenti à l'effet de taire la polémique qui enfle. La note d'information aux allures d'une mise au point et dont Le Messenger a eu copie, s'articule autour de neuf points bourrés de détails sur l'affaire. Nos comptes, écrit-il, « n'ont pas été fermés, et ils restent régulièrement ouverts et opérationnels à nos banques habituelles. Nous avons loué une vingtaine d'engins lourds proposés par la société Vinkengiseh. Après quelques mois de location, nous avons racheté lesdits engins aux vrais propriétaires, puisque la société Vinkengiseh n'était qu'un intermédiaire dans cette transaction. L'achat des engins s'est fait avec l'accord de la société Vinkengiseh, et les propriétaires ont été entièrement réglés au moment de l'achat ».

Le patron de Prime Potomac

confie qu'il ne restait donc plus qu'à régler le reliquat de la location qui s'élevait à 312 millions de Fcfa. Suivant les accords, une somme de 156 millions Fcfa a été payée à la société Vinkengiseh, et le reste devait être payé en fin janvier/début février 2018. Seulement, relative-t-il, « après avoir reçu les 156 millions Fcfa que nous lui avons payés, la société Vinkengiseh a reversé 50 millions Fcfa aux anciens propriétaires des engins susmentionnés, auxquels cette société devait environ 202 millions Fcfa. Lorsque les anciens propriétaires des engins se sont rendus compte que la société Vinkengiseh n'avait plus que 156 millions Fcfa à recevoir de Prime Potomac, et sachant que cette société leur devait 152 millions Fcfa, ces anciens propriétaires ont pris peur, et ont obtenu une ordonnance de justice, demandant à Prime Potomac de leur payer directement les 152 millions Fcfa que la société Vinkengiseh leur doit ».

Informée de ce qui précède, la société Vinkengiseh est, elle aussi, allée dans une autre ville pour obtenir une autre ordonnance de justice demandant à Prime Potomac de payer la société Vinkengiseh, au lieu des vrais propriétaires. « C'est ainsi que la société Prime Potomac s'est retrouvée avec deux ordonnances de justice : l'une signée à Douala en faveur des anciens propriétaires des engins susmentionnés, et l'autre signée à Yaoundé, en faveur de la société Vinkengiseh. La société Prime Potomac a donc sollicité une clarification de la justice, afin qu'elle nous précise quel ordonnance exécuter ». C'est

à ce moment, apprenon du conseil de l'entreprise américaine, qu'une situation de chantage s'en est suivie ; la société Vinkengiseh menaçait d'aller à la presse et dans les réseaux sociaux si on ne lui payait pas immédiatement. Ulcérée par cette affaire qui salit au passage de très hautes personnalités de la République, Ben Modou et ses avocats ont entrepris de chercher réparation devant la justice Camerounaise, pour tout le préjudice causé à Prime Potomac, « par ces maîtres-chanteurs, qui utilisent la presse et les réseaux sociaux comme arme, dans leur tentative d'escroquerie et de prise en otage ».

3-L'urgence de respecter les délais contractuels

Prime Potomac avait promis la construction de quatre terrains d'entraînement dont ceux du complexe sportif de Coton Sport, de Poumpoumré, de Raéré et du Cenajes ; la réhabilitation de l'hôtel Bénoué et la construction d'un hôtel 4 étoiles qui comptera à terme, 103 chambres dont 70 chambres single, 17 chambres doubles, 08 chambres pour personnes handicapées et 08 suites. Les six infrastructures devraient être livrées fin octobre. S'en est suivie une vive polémique autour de la capacité du groupe à livrer les chantiers dans les délais. D'aucuns peinent à croire au potentiel de l'entreprise américaine qui n'a pas été capable de sortir de terre les stades à gazons synthétiques de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot) qui avait dû résilier le contrat qui les liait, des avis s'accordent pour que certains marchés lui soient retirés afin de « rattraper rapidement les retards observés ».

Mais, toutes ces critiques et ces réserves émises ne sont visiblement pas de nature à déstabiliser Ben Modou et ses ouvriers qui rassurent « le peuple camerounais et la communauté internationale, que ces tentatives malheureuses n'affectent en rien, l'évolution des travaux sur nos différents chantiers, notamment ceux de la Can 2019 à Garoua ». Avec 3.000 employés affectés aux chantiers, Prime Potomac promet de livrer les stades d'entraînement de Garoua en mai 2018 (soit 5 mois avant les délais contractuels); et les hôtels en septembre 2018, soit 2 mois avant les délais contractuels. On attend donc de juger le maçon...au pied du mur.

C.T.

Redonner un nouveau visage à Garoua

En séjour à Garoua il y'a une semaine, les émissaires de la Caf ont visité le stade du Cenajes d'une capacité de 1000 places et qui disposera d'un poste de police, des guichets, une salle des réunions, des studios de télévision, une cabine de radio, une pelouse avec gazon naturel et des boutiques qui jouxteront le long de la clôture de telle enseigne que l'infrastructure soit un « lieu vivant ». Aux dernières nouvelles, le taux des travaux réalisés ici est de 80 % au niveau du gros œuvre. A en croire Ben Modou, ce stade est le chantier qui accuse un léger retard dû à un agencement des travaux qu'il fallait faire. Au stade de la gendarmerie, les finitions sont annoncées pour février prochain. Le gros œuvre est pratiquement terminé. Il ne reste plus qu'à boucler la pose de la dalle. Il s'agit d'un stade de 1000 places dont la tribune se dresse fièrement devant les visiteurs. Les inspecteurs ont par ailleurs appris que le niveau des tribunes avance avec celui des vestiaires incorporés. La ferraille, les semelles, le montage des poteaux sont terminés et le stade sera prêt d'ici juin 2018.

Le stade multisports de Poumpoumré, lui, sera livré le 22 février 2018, si l'on s'en tient aux assurances des ingénieurs. Très sollicité pour la fantasia et des courses hippiques, l'idée ici est d'avoir un stade multisports composé d'un terrain de volleyball, de football, de basket-ball, de handball et un terrain de lawn-tennis. Au centre, on aura des bandes d'échauffement pour chevaux, et d'un autre côté, un terrain d'entraînement avec éclairage nocturne et toutes les autres commodités. Tout autour, on aura une piste hippique longue de 700 mètres. Pour donner à l'infrastructure plus d'allure et de capacité, Prime Potomac a engagé des travaux d'extension pour obtenir deux mille nouvelles places. Le coulage des semelles du stade est terminé. Lors du passage des émissaires de la Caf en janvier dernier, les ouvriers s'attelaient au coulage des semelles, la recomposition du sol à la demande du Labogénie, les finitions des entrées et des blocs boutiques. Les premières couches d'accrochage de l'enduit étaient en cours, pour gagner en temps. La prochaine étape après avoir fait les amorces sera de chaînage, le coffrage, le bétonnage et la pose de la plateforme.

C.T.